AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

STATISTIQUES

RAPPORT 2000-2001

Québec

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

STATISTIQUES

RAPPORT 2000-2001

10f-01129/

Avertissement

Pour faciliter la consultation à l'écran, les pages blanches du document imprimé (qui correspondent aux pages 2, 4, 48, 50, 56 et 58) ont été retirées de la version PDF. On ne s'inquiétera donc pas de leur absence si on imprime le document.

La pagination du fichier PDF est ainsi demeurée en tous points conforme à celle de l'original.

Symboles
et abréviations

%	: pourcentage
$	: en milliers de dollars ou moins
M$	: en millions de dollars ou plus
N	: nombre
BO	: bourse
PR	: prêt
CE	: contribution de l'étudiante ou de l'étudiant
CCO	: contribution de la conjointe ou du conjoint
CPAR	: contribution des parents

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart
Québec (Québec) G1R 5A5

Rédaction et analyse statistique : Sylvain Gauthier

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2002 — 01-01257

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2002

ISBN : 2-550-38759-7

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les textes les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux institutions financières reconnues par le ministère de l'Éducation tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], de la conjointe ou du conjoint. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

1. Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjointe ou conjoint, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution de la conjointe ou du conjoint
Bénéficiaire dont la conjointe ou le conjoint doit contribuer au financement des études.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts et de leur actif net.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiant ou de l'étudiante et du gouvernement.

Contribution calculée de la conjointe ou du conjoint
Participation de la conjointe ou du conjoint, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée de la conjointe ou du conjoint
Participation exigée de la conjointe ou du conjoint pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés au Québec reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

I Programme de prêts et bourses

A Faits saillants 5
B Présentation 6
C Attribution de l'aide financière aux études 7
1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses 7
2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement 8
3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint 10
4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires 11
5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 11
6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 12
7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2000 par types d'établissements d'enseignement .. 14
8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement 15
9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires 16
10 Citoyenneté des bénéficiaires 17
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse 17
12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques 20
D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents 21
E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents 22
F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse 24
1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études 24
2 Contribution des parents 27
3 Contribution de la conjointe ou du conjoint 30
G Les prêts et leur remboursement 31
H Évolution du Programme de 1996-1997 à 2000-2001 35
1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires 35
2 Taux de participation au Programme 40
3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études 41
4 Les prêts et leur remboursement 45

II Autres programmes d'aide financière aux études 49

A Programme de remboursement différé 51
B Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 52
C Mesure spéciale pour les athlètes 52
D Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure 52
E Programme de bourses d'été de langues 53
F Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes 53
G Programme études-travail 54
H Programme de remise de dette 54
I Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1996-1997 à 2000-2001 55

Annexes

Liste des tableaux

Chapitre premier

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2000-2001 7

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 9

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001 11

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2000-2001 11

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2000-2001 12

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2000-2001 13

Tableau 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2000 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études 15

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 16

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2000-2001 16

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2000-2001 17

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2000-2001 21

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2000-2001 21

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2000-2001 22

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2000-2001 22

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2000-2001 23

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2000-2001 23

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2000-2001 24

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2000-2001 26

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2000-2001 27

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2000-2001 28

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale des parents, 2000-2001 29

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2000-2001 30

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001 30

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 32

Tableau 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2000-2001 34

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1996-1997 à 2000-2001 35

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1996-1997 à 2000-2001 38

Tableau 28
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1996-1997 à 2000-2001 41

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1996-1997 à 2000-2001 42

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1996-1997 à 2000-2001 42

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1996-1997 à 2000-2001 43

Tableau 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 1996-1997 à 2000-2001 44

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1996-1997 à 2000-2001 45

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1996-1997 à 2000-2001 45

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1996-1997 à 2000-2001 46

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1996-1997 à 2000-2001 47

Chapitre II

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 2000-2001 51

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2000-2001 52

Tableau 39
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2000-2001 53

Tableau 40
Programme de bourses d'été de langues, 2000-2001 53

Tableau 41
Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2000-2001 54

Tableau 42
Programme études-travail, 2000-2001 54

Tableau 43
Programme de remise de dette, 2000-2001 54

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1996-1997 à 2000-2001 55

Annexes

Tableau 45
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2000-2001 63

Tableau 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2000-2001 65

Tableau 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2000-2001 65

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2000-2001 66

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2000-2001 67

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2000-2001 67

Tableau 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2000-2001 68

Tableau 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2000-2001 69

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2000-2001 70

Tableau 54
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2000-2001 71

Tableau 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001 72

Tableau 56
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2000-2001 81

Tableau 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2000-2001 82

Tableau 58
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2000-2001 86

Tableau 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2001 89

Liste des graphiques

Chapitre premier

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 10

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2000-2001 18

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2000-2001 19

Graphique 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2000-2001 20

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2000-2001 25

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2000-2001 29

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001 31

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1996-1997 à 2000-2001 39

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, de 1996-1997 à 2000-2001 39

Liste des schémas

Annexes

Schéma 1
Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 59

Schéma 2
Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2000-2001 60

Schéma 3
Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001 61

Schéma 4
Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2000-2001 62

INTRODUCTION

À titre d'unité autonome de service, l'Aide financière aux études s'est dotée d'indicateurs de rendement qui sont à la fois un outil de gestion et une façon de rendre des comptes. À cet égard, les résultats livrés dans le présent rapport portent sur les statistiques de l'année d'attribution 2000-2001. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du ministère de l'Éducation au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Il est à signaler que l'année d'attribution 2000-2001 a été principalement marquée par l'application d'une réduction approximative de 25 p. 100 du prêt maximal pour tous les étudiantes et les étudiants poursuivant leurs études dans un programme d'études reconnu pour l'attribution de prêts et de bourses. Cette mesure a permis à ces personnes de bénéficier d'une plus grande part d'aide sous forme de bourse.

Le rapport est divisé en deux chapitres. Dans le premier qui concerne le Programme de prêts et bourses, sont d'abord exposés les faits saillants dans un tableau récapitulatif. Viennent ensuite la présentation du Programme, des statistiques sur l'attribution de l'aide financière aux études, des caractéristiques des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, des contributions prises en compte pour calculer le montant de l'aide financière et des données relatives aux prêts et à leur remboursement. Cette partie se termine par une analyse de l'évolution du Programme de 1996-1997 à 2000-2001.

Dans le deuxième chapitre, il est question des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie des tableaux indiquant le nombre de bénéficiaires ainsi que les montants moyens et globaux d'aide financière attribuée. Un dernier tableau fait état de l'évolution des données propres à chacun des programmes au cours des cinq dernières années.

Enfin, les annexes fournissent des données complémentaires relatives aux bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et de bourses situés tant au Québec qu'à l'extérieur de la province, aux montants ainsi versés de même qu'aux revenus des bénéficiaires, de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint. On y trouve aussi la répartition des montants d'aide financière selon la région d'études et celle des bénéficiaires selon la région d'études et la région de provenance. Enfin, la répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 2001 est présentée par institution financière.

Le portrait de situation qu'établit cette compilation de données sera utile à toutes les personnes qui s'intéressent aux effets de l'application des programmes d'aide financière aux études au Québec.

I PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES

A FAITS SAILLANTS

Répartition de l'aide financière aux études	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide globale attribuée M$
Prêts	127 884	2 587	330,8
Bourses	56 946	3 544	201,8
Dans l'ensemble	128 385	4 149	532,6

Prêts	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	16 351	2 162
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	46 149	2 014
• Programmes non subventionnés	7 883	5 323
Établissements d'enseignement universitaire		
• 1er cycle	45 988	2 577
• 2e cycle	9 724	3 604
• 3e cycle	1 579	3 617
Établissements reconnus pour prêts seulement	210	5 244
Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt	**N**	**%**
• Avec contribution des parents	77 120	60,3
• Ne résidant pas chez leurs parents	93 499	73,1
• Avec conjointe ou conjoint	16 192	12,7
• Avec enfants	17 003	13,3

Remboursement des prêts

En 2000-2001, 68 524 emprunteuses et emprunteurs doivent consolider leur prêt, ayant terminé leurs études. Le montant moyen du prêt à rembourser est de 9 346 $.

Bourses	Bénéficiaires N	Bourse moyenne $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	10 040	3 442	5 790
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	20 148	2 878	5 315
• Programmes non subventionnés	102	3 376	7 040
Établissements d'enseignement universitaire			
• 1er cycle	20 623	4 087	6 866
• 2e cycle	5 334	4 018	7 734
• 3e cycle	699	4 524	8 317
Total	56 946	3 544	6 228

Ressources financières des boursières et boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			Ressources globales
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	6 004	258	1 151	3 598	5 007
• Ne résidant pas chez leurs parents	21 126	930	2 167	5 448	8 545
Sans contribution des parents					
• Sans conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	14 375	—	2 738	6 707	9 445
• Avec enfants	4 470	—	1 547	8 256	9 803
• Avec conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	3 197	194	2 069	7 153	9 416
• Avec enfants	7 774	716	1 148	7 943	9 807

B PRÉSENTATION

Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné par le ministre de l'Éducation. Le Programme est contributif et supplétif. Il repose en effet sur le principe que l'étudiante ou l'étudiant, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ont d'abord à payer les dépenses qu'occasionne la poursuite d'études.

L'aide financière aux études est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiante ou l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants à sa charge, ainsi que des ressources pécuniaires dont il dispose. Les dépenses admises sont les suivantes : les frais de subsistance, les frais d'études, les frais de transport et les dépenses personnelles. Elles peuvent aussi comprendre les frais de subsistance des enfants à charge[2], les frais de garde, d'autres dépenses concernant notamment les chefs de famille monoparentale et les personnes qui viennent des régions ou des MRC dites périphériques ainsi que les frais de stage et d'autres liés à l'achat de médicaments ou encore à des soins chiropratiques.

2. Pour les enfants d'âge majeur uniquement, depuis de l'automne 1997, en raison de la Politique familiale.

L'aide financière gouvernementale vise à combler l'écart qui peut exister entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant et, s'il le faut, de ses parents, de son conjoint ou de sa conjointe. Cette aide est d'abord remise sous la forme d'un prêt sans intérêt, dont le montant varie selon les types d'établissements. Si le prêt attribué est insuffisant, une bourse peut s'y ajouter. Six mois après la fin des études à temps plein, il est requis de commencer à rembourser les prêts. Toutefois, si des difficultés financières empêchent les emprunteuses et les emprunteurs de satisfaire à leurs obligations, il leur est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

La contribution de l'étudiante ou de l'étudiant de même que celle des parents ou de la conjointe ou du conjoint sont fonction de leurs revenus. Il est à noter par ailleurs que l'actif des parents qui financent une partie des études de leur enfant est pris en considération au moment de calculer le montant de la bourse.

C ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière aux études attribuée par le gouvernement en 2000-2001 se chiffre à 532,6 millions de dollars ainsi répartis : 330,8 millions en prêts et 201,8 millions en bourses.

Au total, 128 385 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière : 71 439 ont reçu un prêt seulement qui s'élève en moyenne à 2 491 $; 56 445 ont obtenu un prêt et une bourse qui totalisent en moyenne 6 240 $, soit 2 707 $ et 3 533 $ respectivement; 501 ont eu droit à une bourse seulement d'un montant moyen de 4 780 $.

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2000-2001

Formes d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M$	M$	M$
Prêt seulement	71 439	178.0	—	178.0
Bourse seulement	501	—	2.4	2.4
Prêt et bourse	56 445	152.8	199.4	352.2
Total	128 385	330.8	201.8	532.6

2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement

Cette section présente le nombre de bénéficiaires au prêt et à la bourse ainsi que les niveaux d'aide propres à chacun des types d'établissements d'enseignement. Le graphique 1 illustre la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi ceux et celles qui ont obtenu une aide financière aux études.

Il y a maintenant sept ans (depuis 1994-1995) que les personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire ont accès au Programme de prêts et bourses. Le tableau 2 montre que 16 351 d'entre elles ont bénéficié d'un prêt moyen de 2 162 $ et que, de ce nombre, 10 040 (61,4 %) ont reçu en outre une bourse moyenne de 3 442 $. Le montant moyen de l'aide attribuée à ces dernières totalise 5 790 $.

On constate aussi que le nombre de bénéficiaires d'un prêt est plus élevé dans les établissements d'enseignement universitaire (57 291) que dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés (46 149).

D'une part, 45 988 étudiantes et étudiants de 1er cycle ont reçu un prêt moyen de 2 780 $, tandis qu'il s'élevait à 3 606 $ pour les 11 303 bénéficiaires des 2^{e} et 3^{e} cycles. Parmi les 57 291 bénéficiaires fréquentant l'université, 26 656 ont également obtenu une bourse (46,5 %). La proportion de boursières et de boursiers est de 44,8 % au 1er cycle, de 54,8 % au 2^{e} cycle et de 44,3 % au 3^{e} cycle, et le montant moyen de la bourse s'élève respectivement à 4 087 $, à 4 018 $ et à 4 524 $. L'aide moyenne qu'ont obtenue ces personnes atteint ainsi 6 866 $, 7 734 $ et 8 317 $.

D'autre part, les 46 149 bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés ont obtenu en moyenne un prêt de 2 014 $; 77,7 % reçoivent une formation technique et 22,3 %, une formation générale. La majorité des bénéficiaires d'un prêt (88,3 %) se trouvent dans le secteur public. En tout, 20 148 personnes (43,7 %) ont aussi eu droit à une bourse : 44,9 % des bénéficiaires à la formation technique et 39,5 % des bénéficiaires à la formation générale. Le montant moyen de l'aide que le gouvernement leur a remis est de 5 519 $ (dont 3 026 $ en bourse) dans le premier groupe et de 4 499 $ (dont 2 298 $ en bourse) dans le second.

Par ailleurs, 7 883 bénéficiaires d'un prêt fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés et ont obtenu en moyenne un prêt de 5 323 $. Ces personnes ne sont plus admissibles à l'attribution d'une bourse depuis 1999-2000, sauf si elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure.

Enfin, les 210 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour prêts seulement ont reçu en moyenne 5 244 $.

GRAPHIQUE 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001

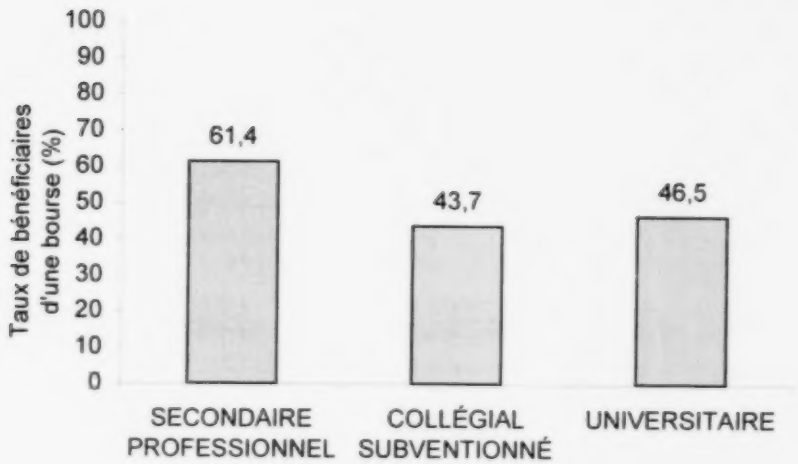

3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint

Le tableau 3 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière aux études selon que les parents des bénéficiaires, ou encore leur conjointe ou conjoint, ont apporté ou non une contribution au financement des études.

On constate d'abord que la majorité des bénéficiaires d'un prêt, soit 60,3 %, sont considérés avec contribution des parents.

Cependant, les bénéficiaires sans contribution des parents ont obtenu un prêt qui atteint en moyenne 1 013 $ de plus que les bénéficiaires du premier groupe et ont eu droit plus fréquemment qu'eux et elles à une bourse (58,7 % contre 35,2 %). Le montant moyen de l'aide attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, avec ou sans contribution des parents, est respectivement de 5 039 $ et de 7 309 $, ce qui représente un écart de 2 000 $ (dont 1 755 $ en bourse).

On remarque enfin que, pour les prêts, la proportion des bénéficiaires avec contribution de la conjointe ou du conjoint équivaut à 13,2 %. Ces personnes reçoivent une bourse dans une proportion supérieure à celle des bénéficiaires sans contribution de la conjointe ou du conjoint (64,9 % contre 54,5 %); le montant de la bourse est de 4 920 $ en moyenne, soit 854 $ de plus que celle du dernier groupe.

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Avec contribution des parents	77 120	2 185	27 130	2 625	5 039
Sans contribution des parents	50 764	3 198	29 816	4 380	7 309
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	16 192	3 014	10 971	4 920	7 713
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	34 572	3 284	18 845	4 066	7 074
Total	127 884	2 587	56 946	3 544	6 228

4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires

Dans le tableau 4, l'aide financière aux études est répartie selon le lieu de résidence des bénéficiaires. On y voit que 73,1 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents et que le montant de celui-ci s'élève en moyenne à 2 743 $, soit 581 $ de plus que dans le cas contraire. Fait à signaler, les boursières et les boursiers sont près de trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, soit 53,9 % contre 19,0 %. En outre, le montant de la bourse qui leur est attribuée est près de trois fois supérieur à celui des bénéficiaires qui résident chez leurs parents, l'écart étant de 2 504 $. C'est ce qui explique en très grande partie la différence de 2 843 $ entre le montant moyen de l'aide globale attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse qui résident ou non chez leurs parents.

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2000-2001

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	34 385	2 162	6 543	1 328	3 711
Ne résidant pas chez leurs parents	93 499	2 743	50 403	3 832	6 554
Total	127 884	2 587	56 946	3 544	6 228

5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Le tableau 5 indique l'attribution de l'aide financière aux études selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents.

On remarque avant tout que la majorité des bénéficiaires d'une aide financière aux études ne résident pas chez leurs parents (59,6 % parmi les bénéficiaires avec contribution des parents et 93,7 % parmi les bénéficiaires sans contribution des parents). On note aussi que les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents obtiennent des bourses dans une proportion plus élevée que celles et ceux qui résident chez leurs parents (45,0 % contre 19,3 % parmi celles et ceux avec contribution des parents et 61,6 % contre 16,7 % parmi celles et ceux sans contribution des parents).

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2000-2001

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	31 170	24,4	2 035	6 005	10,6	1 285	3 598
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	45 950	35,9	2 286	21 125	37,1	3 006	5 449
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	3 215	2,5	3 399	538	0,9	1 811	4 968
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	47 549	37,2	3 184	29 278	51,4	4 427	7 352
Total	127 884	100,0	2 587	56 946	100,0	3 544	6 228

6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Dans le tableau 6, on remarque d'abord que 51,8 % des bénéficiaires d'un prêt inscrites et inscrits à la formation professionnelle au secondaire sont reconnus avec contribution de leurs parents. On note aussi que, dans l'ensemble, 77,4 % ne résident pas chez leurs parents.

En outre, dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés, on dénombre 75,2 % de bénéficiaires d'un prêt avec contribution des parents. Au total, la proportion de celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents atteint 67,3 %.

Également, 53,0 % des bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent l'université sont reconnus avec contribution des parents, et la majorité ne résident pas chez eux (78,7 %).

Pour leur part, celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés sont des bénéficiaires sans contribution des parents dans 55,9 % des cas. Dans ces établissements, 57,3 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents.

Enfin, dans les établissements reconnus pour prêts seulement, les bénéficiaires sans contribution des parents sont dans une proportion de 52,4 %. Fait à signaler, 87,6 % demeurent ailleurs que chez leurs parents.

7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2000 par types d'établissements d'enseignement

Le Programme de prêts et bourses a touché une fraction importante des étudiantes et des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein, soit 30,0 %. Le tableau 7 montre cependant que celles et ceux qui vont à l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que les étudiantes et les étudiants au collégial. Le taux de bénéficiaires d'un prêt, comparativement au nombre d'inscriptions, se chiffre à 36,5 % dans le premier groupe et à 24,8 % dans le second.

Dans les établissements d'enseignement collégial, le taux de participation est de 24,5 % pour le secteur public et de 28,0 % pour le secteur privé. On observe aussi que les proportions respectives d'étudiantes et d'étudiants de la formation générale et de la formation technique qui ont obtenu une aide financière sont de 13,2 % et de 33,6 %. Dans les universités, on compte respectivement 36,0 % de bénéficiaires au 1er cycle, 49,0 %, au 2^{e} cycle, et 17,9 %, au 3^{e} cycle.

Quant aux personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire qui sont admissibles à l'aide financière gouvernementale depuis 1994-1995, leur taux de participation est comparable à celui des bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial, soit 21,7 %.

Par ailleurs, dans l'ensemble, 14,0 % des personnes inscrites à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire ont obtenu une bourse, soit plus précisément 17,7 % de celles qui vont à l'université et 11,0 % de celles qui sont au collégial.

En outre, le taux de boursières et de boursiers du collégial est respectivement dans le secteur privé et le secteur public de 12,4 % et de 10,9 %, alors qu'à la formation technique il est supérieur à celui de la formation générale (15,4 % contre 5,3 %). Dans les universités, ce sont les étudiantes et les étudiants de 2^{e} cycle qui sont les plus nombreux à recevoir cette forme d'aide (29,5 %) par rapport à 16,6 % au 1er cycle et à 8,4 % au 3^{e} cycle. Au secondaire, 13,8 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein à la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

TABLEAU 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2000 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études

Types d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	64 102	13 918	21,7	8 844	13,8
Enseignement collégial	**174 714**	**43 325**	**24,8**	**19 304**	**11,0**
• Secteur privé	15 099	4 222	28,0	1 868	12,4
• Secteur public	159 615	39 103	24,5	17 436	10,9
• Formation générale	75 530	10 007	13,2	4 008	5,3
• Formation technique	99 184	33 318	33,6	15 296	15,4
Enseignement universitaire	**137 395**	**50 167**	**36,5**	**24 279**	**17,9**
• 1er cycle	113 600	40 863	36,0	18 863	16,6
• 2e cycle	16 204	7 947	49,0	4 779	29,5
• 3e cycle	7 591	1 357	17,9	637	8,4
Total (enseign. postsecondaire)	**312 109**	**93 492**	**30,0**	**43 583**	**14,0**

8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement

Des 151 293 demandes d'aide financière aux études adressées au ministère de l'Éducation, 11 045 ont été refusées, soit 7,3 %. Les principaux motifs de refus sont les ressources pécuniaires suffisantes des parents (7 227 cas), l'atteinte de la période maximale d'admissibilité au Programme (709 cas) et les ressources pécuniaires suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant ou de son conjoint ou de sa conjointe (1 577 cas). On dénombre aussi 8 077 personnes qui ont présenté une demande et qui se sont désistées, ainsi que 3 786 autres dont l'admissibilité au Programme ou le montant de l'aide financière à leur attribuer n'ont pu être établis faute de renseignements essentiels.

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2000-2001

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	547	413	13	12	440	1 425
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	3 525	828	280	26	382	5 041
• Programmes non subventionnés	54	6	21	6	96	183
Enseignement universitaire	3 061	327	382	38	462	4 270
Établissements reconnus pour prêts seulement	40	3	13	1	69	126
Total	7 227	1 577	709	83	1 449	11 045

9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires

Les données du tableau 9 révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu de l'aide financière aux études (58,4 % contre 41,6 %). L'écart est encore plus prononcé parmi les personnes qui ont déjà été mariées, soit 68,5 % de femmes comparativement à 31,5 % d'hommes.

Par ailleurs, on dénombre globalement 83,5 % de célibataires, 9,5 % de personnes mariées, 3,8 % l'ayant déjà été et 3,2 % qui vivent maritalement avec enfants.

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2000-2001

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	61 863	45 380	107 243
Mariée ou marié	6 929	5 215	12 144
Séparée ou séparé	1 391	641	2 032
Divorcée ou divorcé	1 872	888	2 760
Veuve ou veuf	97	17	114
Vivant maritalement avec enfants	2 770	1 322	4 092
Total	74 922	53 463	128 385

10 Citoyenneté des bénéficiaires

Le tableau 10 indique que 15,9 % des bénéficiaires d'une aide financière aux études n'ont pas la citoyenneté canadienne de naissance; parmi elles, 8,8 % résident en permanence au Canada et 7,1 % sont canadiennes par naturalisation.

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2000-2001

Citoyenneté	Bénéficiaires	
	N	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	107 945	84,1
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	9 111	7,1
Résidence permanente	11 329	8,8
Total	128 385	100,0

11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse

Les graphiques 2, 3 et 4 font voir la répartition des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse. Dans le cas de celles et ceux avec contribution des parents, les données sont ventilées selon le lieu de résidence, dans le cas contraire, elles le sont en tenant compte de la présence ou non d'enfants à charge.

Fait à noter : l'aide financière gouvernementale représente la plus large part (au moins 63,0 %) des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse, et cela, autant pour celles et ceux avec ou sans contribution des parents, quel que soit le lieu de résidence et qu'ils aient ou non un conjoint ou une conjointe ainsi que des enfants.

Le graphique 2 montre que, pour financer leurs études, les bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents et qui résident chez ces derniers (N : 6 004) disposent en moyenne de 5 007 $, dont 3 598 $ (71,9 %) constituent une aide gouvernementale. Celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents (N : 21 126) ont à leur disposition 8 545 $ en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève alors à 5 448 $ (63,8 %). Il faut également noter que les bénéficiaires du dernier groupe reçoivent 1 721 $ de plus sous la forme d'une bourse que celles et ceux du premier.

GRAPHIQUE 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2000-2001

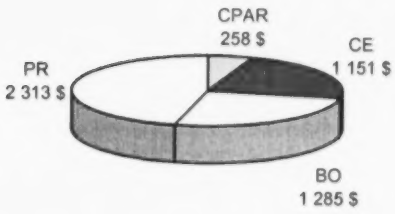

Bénéficiaires d'une bourse
résidant chez leurs parents : 6 004
Ressources totales : 5 007 $

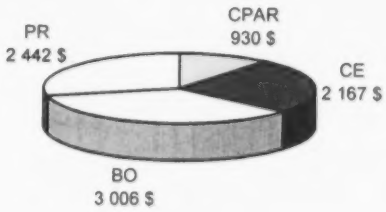

Bénéficiaires d'une bourse
ne résidant pas chez leurs parents : 21 126
Ressources totales : 8 545 $

Dans le graphique 3, les ressources financières des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint sont réparties selon la présence ou non d'enfants. Celles ou ceux qui n'en ont pas (N : 14 375) disposent en moyenne de 9 445 $, dont 6 707 $ (71,0 %) constituent une aide gouvernementale. Pour leur part, les bénéficiaires avec enfants (N : 4 470) ont à leur disposition 9 803 $[3] en moyenne pour financer leurs études; la contribution du gouvernement atteint alors 8 256 $ (84,2 %). Dans le premier groupe, le montant moyen de la bourse est de 3 566 $ et, dans le second, de 5 671 $, soit une différence de 2 105 $.

GRAPHIQUE 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2000-2001

Bénéficiaires sans enfant : 14 375
Ressources totales : 9 445 $

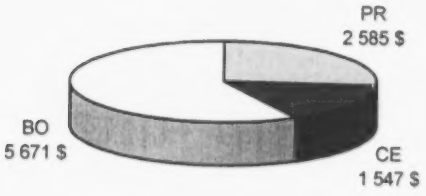

Bénéficiaires avec enfants : 4 470
Ressources totales : 9 803 $[3]

3. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale versée pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

Les données du graphique 4 révèlent que les bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, ayant un conjoint ou une conjointe, mais sans enfant (N : 3 197), disposent en moyenne de 9 416 $, dont 7 153 $ (76,0 %) constituent une aide gouvernementale. Par ailleurs, les bénéficiaires avec enfants (N : 7 774) ont à leur disposition 9 807 $[4] en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève à 7 943 $ (81,0 %). Le montant moyen de la bourse est, d'une part, de 4 198 $ et, d'autre part, de 5 217 $, ce qui représente un écart de 1 019 $.

GRAPHIQUE 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2000-2001

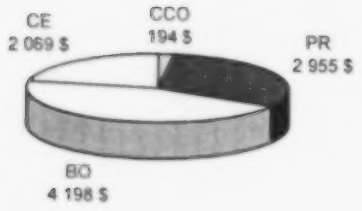

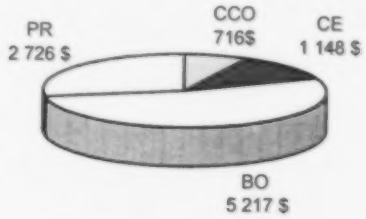

Bénéficiaires sans enfant : 3 197
Ressources totales : 9 416 $

Bénéficiaires avec enfants : 7 774
Ressources totales 9 807 $[4]

12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques

Une mesure spéciale d'aide financière s'applique aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents et qui ne résident pas chez ces derniers, si leur lieu de provenance ou l'établissement d'enseignement qu'elles ou ils fréquentent est situé dans certaines régions ou MRC dites périphériques. En 2000-2001, 9 880 personnes ont bénéficié d'une aide additionnelle au titre de cette mesure : 1 374 ont reçu une allocation supplémentaire sous la forme d'un prêt de 380 $, et 8 526 ont obtenu 460 $ sous la forme d'une bourse. L'aide financière supplémentaire ainsi attribuée totalise 4,44 millions de dollars.

4. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2000-2001

Régions et MRC dites périphériques	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M$
Région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	4 725	47,8	2,18
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 376	24,0	1,08
Région de la Côte-Nord	797	8,1	0,36
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 362	13,8	0,54
MRC Pontiac	71	0,7	0,04
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	114	1,2	0,06
MRC Antoine-Labelle	304	3,1	0,13
MRC Le Haut-Saint-Maurice	131	1,3	0,05
Total	9 880	100,0	4,44

D CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS

Le tableau 12 révèle essentiellement qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents n'habitent pas chez ces derniers, soit 59,6 %.

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2000-2001

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	31 297	40,4
Ne résidant pas chez leurs parents	46 077	59,6
Total	77 374	100,0

Des données du tableau 13, il faut surtout retenir que 64,6 % des parents sont réputés contribuer au financement des études pour un seul enfant aux études postsecondaires ou à la formation professionnelle au secondaire, 30,2 % pour deux et 5,2 % pour trois enfants ou plus.

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2000-2001

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	49 998	64,6
2	23 375	30,2
3	3 668	4,8
4 et plus	333	0,4
Total	77 734	100,0

Les données du tableau 14 indiquent que la mère et le père sont réputés contribuer au financement des études des bénéficiaires dans 64,7 % des cas. On note aussi que les parents sont respectivement salariés, sans emploi et travailleurs autonomes dans les proportions suivantes : 66,2 %, 15,4 % et 18,4 %.

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2000-2001

Parents réputés contribuant au financement des études des bénéficiaires	Occupation des parents*			
	Sans-emploi	Salariés et salariées	Travailleurs et travailleuses autonomes	Total
1 (mère, père ou répondant)	7 162	16 796	2 392	26 350
2 (mère et père)	4 321	32 635	11 350	48 306
Total	11 483	49 431	13 742	74 656

* L'occupation des parents est inconnue en ce qui concerne 2 718 bénéficiaires avec contribution des parents.

E CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS

La répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge révèle que la grande majorité (66,6 %) n'ont pas d'enfant. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu 17 022 familles regroupant 28 277 enfants grâce au Programme de prêts et bourses.

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2000-2001

Enfants à charge	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	33 989	66,6
1	9 407	18,5
2	5 112	10,0
3 et plus	2 503	4,9
Total	51 011	100,0

Les données du tableau 16 indiquent que 68,1 % des bénéficiaires sans contribution des parents n'ont pas de conjointe ou de conjoint. Parmi celles et ceux qui ont des enfants à charge (33,4 %), 11,4 % sont chefs de famille monoparentale et 22,0 % vivent avec une conjointe ou un conjoint.

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2000-2001

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint ni enfant	28 937	56,7
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint avec enfants	5 817	11,4
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et sans enfant	5 052	9,9
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et enfants	11 205	22,0
Total	51 011	100,0

Dans le tableau 17, la répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études, sans contribution des parents, s'appuie sur les différentes raisons qui expliquent pourquoi elles et ils sont ainsi classés. C'est, dans la plus grande part des cas, soit 42,4 %, parce qu'ils ont été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore parce qu'ils ont déjà obtenu un diplôme de premier cycle à l'université. Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont mariés dans une proportion de 23,8 %; parmi ces derniers, 9,9 % n'ont pas d'enfant à charge.

Quant aux bénéficiaires ayant des enfants (33,3 %), ils comprennent 13,9 % de personnes mariées, 8,0 % de personnes vivant maritalement et 11,4 % de chefs de famille monoparentale.

Il est important de souligner ici que le principal critère que le Ministère retient pour déterminer le statut de la ou du bénéficiaire sans contribution des parents, est sa situation de famille. D'autres éléments sont néanmoins pris en considération et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'une ou un bénéficiaire fasse partie de cette catégorie. À titre d'exemple, parmi les 5 031 bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant, on en dénombre 970 qui sont sans contribution des parents en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'elles ou ils

ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou ont déjà obtenu un diplôme d'études universitaire de premier cycle.

Les 4 061 autres bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant sont sans contribution des parents en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 1 475 étudiantes et étudiants ont un conjoint ou une conjointe qui poursuit des études à temps plein. On compte ainsi 2,9 % des personnes sans contribution des parents en raison du mariage seulement et dont la conjointe ou le conjoint est aux études à temps plein.

TABLEAU 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, 2000-2001

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	5 031	9,9
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	7 113	13,9
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 771	5,4
Vivent maritalement avec enfants à charge	4 092	8,0
Sont chefs de famille monoparentale	5 817	11,4
Sont parents naturels ou adoptifs	956	1,9
Ont obtenu un diplôme de premier cycle à l'université	9 312	18,3
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	12 321	24,1
Sont orphelines ou orphelins	367	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université	1 556	3,1
Retour aux études sept ans après la période de l'obligation de la fréquentation scolaire	1 352	2,7
Autres	323	0,6
Total	51 011	100,0

* Les données sont ventilées en considérant d'abord la situation de famille des bénéficiaires.

F CONTRIBUTIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DU MONTANT DE LA BOURSE

Le Programme de prêts et bourses étant contributif et supplétif, l'aide financière attribuée est fonction non seulement de la somme des dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter la ou le bénéficiaire, ses parents et, s'il y a lieu, sa conjointe ou son conjoint.

1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études

Les données relatives à ce type de contribution sont établies à partir des revenus d'emploi des bénéficiaires d'un prêt qui ont présenté une demande de bourse.

Le tableau 18 montre notamment que 83 176 bénéficiaires d'un prêt, soit 69,2 % de celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et bourses, ont demandé une bourse. Dans l'ensemble, la contribution moyenne que ces personnes ont à fournir est de 2 669 $.

On y note aussi que la contribution des bénéficiaires varie selon les types d'établissements d'enseignement. En effet, au secondaire, la contribution moyenne s'établit à 1 604 $, tandis qu'elle est de 2 284 $ au collégial pour les programmes subventionnés. Enfin, à l'université, elle s'élève à 3 367 $.

Les données du graphique 5 répartissent les bénéficiaires ayant obtenu une bourse selon la contribution exigée de leur part.

GRAPHIQUE 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2000-2001

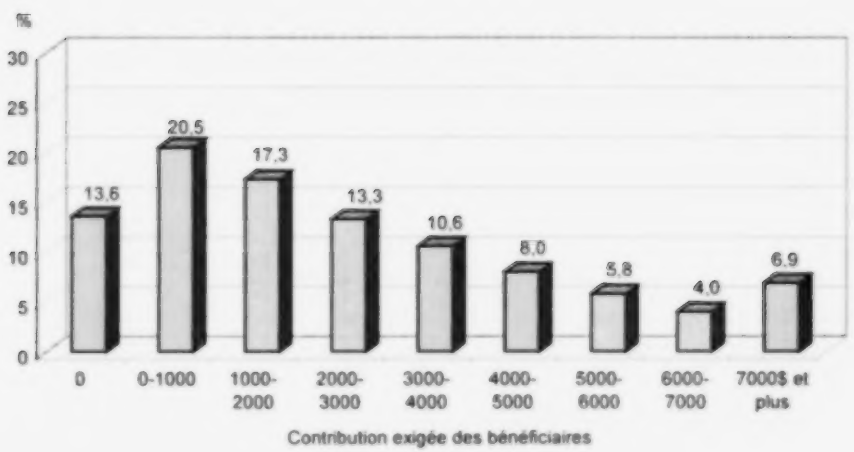

2 Contribution des parents

En vue de présenter les données les plus précises possible relativement à la contribution réelle des parents sur leurs revenus, une distinction est faite entre la contribution exigée et la contribution calculée.

Il faut signaler que, depuis 1998-1999, la contribution calculée des parents est établie selon leurs revenus bruts au lieu de leurs revenus nets après impôt. Du même coup, cette contribution a été réduite pour les familles ayant des revenus inférieurs à 40 000 $.

La contribution exigée correspond au montant que les parents sont appelés à verser à l'étudiante ou à l'étudiant pour combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas sa contribution personnelle et l'aide gouvernementale. Quant à la contribution calculée, elle représente le montant en fonction des revenus bruts des parents ainsi que des exemptions accordées pour le maintien de l'unité familiale et la subsistance des enfants à charge, puis divisé par le nombre d'enfants pour lesquels ils participent au financement des études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires.

Ainsi, les données du tableau 19 révèlent que, pour les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (35,1 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution exigée de leurs parents est égale à la contribution calculée, soit 710 $ en moyenne. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires d'un prêt seulement (64,9 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution moyenne exigée des parents est inférieure à la contribution moyenne calculée, soit 1 484 $ comparativement à 3 203 $, puisque cette dernière excède la part des dépenses admises que ne couvre pas la contribution personnelle de la ou du bénéficiaire et le prêt.

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2000-2001

Formes d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt	50 244	64,9	3 203	1 484
Prêt et bourse	27 130	35,1	710	710
Total	77 374	100,0	2 328	1 212

On voit au tableau 20 que, dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée des parents des bénéficiaires est de 1 212 $, soit 577 $ pour celles et ceux qui résident avec eux et 1 644 $ pour les autres. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 2 328 $: elle s'élève à 1 802 $ pour les bénéficiaires qui résident chez leurs parents et à 2 686 $ dans le cas contraire. Dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée s'établit à 1 212 $ (47,9 %) de moins que la contribution moyenne calculée.

TABLEAU 20

Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2000-2001

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
		N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $	N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $
20 000 $ et moins	1	7 931	—	—	9 998	—	—
	2	2 104	—	—	1 657	—	—
	3 et plus	419	—	—	228	—	—
		10 454	—	—	11 883	—	—
20 001–30 000 $	1	3 906	578	287	4 799	558	443
	2	1 200	174	86	1 607	199	149
	3 et plus	192	56	34	197	37	35
		5 298	468	232	6 603	455	359
30 001–40 000 $	1	3 685	2 242	884	4 750	2 218	1 853
	2	1 266	944	462	1 833	966	827
	3 et plus	177	453	215	282	423	369
		5 128	1 860	757	6 865	1 809	1 518
40 001–50 000 $	1	2 995	4 129	1 116	4 289	4 196	2 944
	2	1 401	1 997	794	2 004	1 976	1 666
	3 et plus	201	1 086	467	257	1 361	1 077
		4 597	3 346	989	6 550	3 405	2 479
50 001–60 000 $	1	1 601	5 715	1 528	3 570	6 254	3 366
	2	1 190	2 963	880	1 934	2 983	2 397
	3 et plus	189	1 901	735	298	1 809	1 593
		2 980	4 374	1 219	5 802	4 935	2 951
60 001 $ et plus	1	630	7 926	3 180	2 804	8 655	3 984
	2	1 751	4 969	1 260	4 606	6 015	3 307
	3 et plus	459	3 888	890	964	4 804	2 811
		2 840	5 450	1 626	8 374	6 759	3 477
Total		31 297	1 802	577	46 077	2 686	1 644
Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 77 374		Contribution calculée moyenne : 2 328 $			Contribution moyenne exigée des parents : 1 212 $		

Les données présentées dans le tableau 21 indiquent la contribution globale des parents des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Il faut noter surtout que, dans 54,1 % des cas, aucune contribution n'a été exigée de leur part et que, dans l'ensemble, la contribution moyenne se chiffre à 781 $.

Le graphique 6 illustre les données du tableau 21.

TABLEAU 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale* des parents, 2000-2001

Contribution globale des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	N	%
—	14 692	54,1
1–1 000 $	4 906	18,1
1 001–2 000 $	3 344	12,3
2 001–3 000 $	2 132	7,9
3 001–4 000 $	1 319	4,9
4 001–5 000 $	456	1,7
5 001–6 000 $	139	0,5
6 001–7 000 $	56	0,2
7 001 $ et plus	86	0,3
Total	27 130	100,0
Contribution moyenne : 781 $		

* En fonction de leurs revenus bruts et de leur actif net.

GRAPHIQUE 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2000-2001

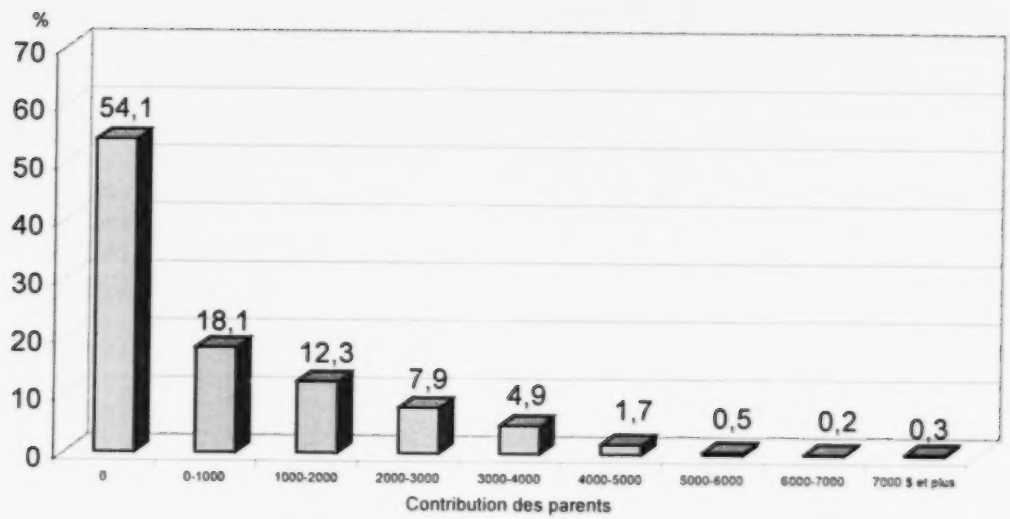

En ce qui concerne la contribution moyenne des parents des bénéficiaires d'une bourse par rapport à leur actif net, il importe de retenir que 12,3 % d'entre eux ont un actif net d'au moins 90 000 $ et que cette contribution est de 577 $.

TABLEAU 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2000-2001

Actif net des parents	Bénéficiaires d'une bourse	Contribution moyenne des parents
	N	$
90 001–100 000 $	548	72
100 001–150 000 $	1 398	388
150 001–200 000 $	545	778
200 001–250 000 $	348	736
250 001–300 000 $	210	773
300 000 $ et plus	279	1 786
Total	3 328	577

3 Contribution de la conjointe ou du conjoint

La contribution calculée que la conjointe ou le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études d'une ou d'un bénéficiaire sans contribution des parents est évaluée en tenant compte d'une exemption pour frais de subsistance, applicable depuis 1998-1999, sur ses revenus bruts au lieu de ses revenus nets après impôt. Cette contribution a été réduite du même coup pour les conjoints ou les conjointes des personnes dont les revenus bruts sont inférieurs à 40 000 $.

Le tableau 23 montre que, dans l'ensemble, 68,5 % des conjoints ou conjointes n'ont pas à contribuer au financement des études de ces bénéficiaires. La contribution moyenne calculée se situe à 861 $ pour l'ensemble. Ces données sont aussi illustrées dans le graphique 7.

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
—	11 138	68,5
1–1 000 $	1 504	9,2
1 001–2 000 $	1 115	6,9
2 001–3 000 $	763	4,7
3 001–4 000 $	535	3,3
4 001–5 000 $	389	2,4
5 001–6 000 $	251	1,5
6 001–7 000 $	194	1,2
7 001 $ et plus	368	2,3
Total	16 257	100,0
Contribution moyenne : 861 $		

GRAPHIQUE 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001

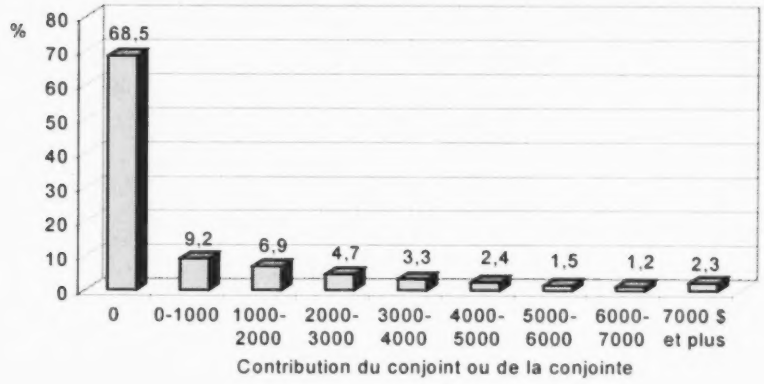

G LES PRÊTS ET LEUR REMBOURSEMENT

La présente section traite de la question entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 31 mars 2001, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts attribués à 141 505 personnes aux études. Les prêts ainsi négociés totalisaient 1,116 milliard de dollars (voir le tableau 59), et l'emprunt moyen s'élevait à 7 883 $. De fait, du 1er avril 2000 au 31 mars 2001, le gouvernement a payé 59,9 millions de dollars en intérêts sur les prêts. Au cours de la même période, 372 879 emprunteuses et emprunteurs devaient aux institutions financières 2,088 milliards de dollars, soit 5 601 $ par personne en moyenne. On évaluait alors à 3,259 milliards de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement aux institutions financières, y compris 55,4 millions en prêts non échus, associés à l'achat d'un micro-ordinateur, sur lesquels les étudiantes et les étudiants paient les intérêts.

Il faut noter par ailleurs qu'en 2000-2001 des rachats de créances équivalant à 100,0 millions de dollars ont dû être effectués; ces rachats touchent 8 167 emprunteuses et emprunteurs. De plus, 10,8 millions de dollars ont été consacrés au Programme de remboursement différé auquel participent 24 543 personnes. Les montants recouvrés ont atteint quant à eux 47,3 millions de dollars, dont 30,5 millions sont associés aux prêts et 16,8 millions, aux bourses versées en trop.

Il importe de signaler que 68 524 emprunteuses et emprunteurs devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement de leurs prêts, soit le 1er juillet 2000, le 1er décembre 2000, le 1er janvier 2001 ou le 1er mars 2001. Le montant moyen de leur dette d'études s'élève à 9 346 $. Le tableau 24 indique de quelle façon les emprunteuses et les emprunteurs se répartissaient par tranche de prêt et selon les types d'établissements d'enseignement.

Les données montrent que 35,3 % des emprunteuses et des emprunteurs ont une dette d'études de moins de 5 000 $; 27,8 %, une dette de 5 001 $ à 10 000 $; 15,9 %, une dette de 10 001 $ à 15 000 $; et 21,0 %, une dette de 15 000 $ et plus.

Les montants des prêts qui devaient être pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs varient selon les types d'établissements d'enseignement.

Les étudiantes et les étudiants de la formation professionnelle au secondaire devaient prendre charge d'un prêt de 4 818 $ en moyenne.

Au collégial, les emprunteuses et emprunteurs des programmes subventionnés qui poursuivent des études à la formation générale devaient prendre charge d'un prêt moyen de 4 083 $, tandis que celles et ceux de la formation technique, d'un prêt moyen de 7 036 $. Quant à celles et ceux des programmes non subventionnés, ils avaient un prêt moyen de 14 872 $.

Pour leur part, les emprunteuses et les emprunteurs venant des universités reconnues pour les prêts et bourses ont pris charge d'un prêt moyen de 11 674 $ si elles ou ils poursuivaient des études de premier cycle, de 16 170 $, s'ils étaient au deuxième cycle et de 20 753 $ s'ils étaient au troisième cycle. Par ailleurs, celles et ceux des établissements reconnus pour prêts seulement fréquentant des établissements d'enseignement collégial ou universitaire situés à l'extérieur du Québec ont pris charge d'un prêt de 16 079 $ en moyenne, ayant bénéficié de prêts pouvant s'élever à 3 100 $ par trimestre.

En dernier lieu, pour tracer un portrait plus précis des emprunteuses et des emprunteurs quant à leur dette à la fin de leurs études universitaires, sont présentées au tableau 25 les données relatives à la répartition des personnes qui devaient prendre charge de leur prêt, selon les ordres d'enseignement et le nombre de trimestres au cours desquels elles ont bénéficié d'un prêt, de même que les montants de dette.

Ces données permettent de constater que la majorité des étudiantes et des étudiants de premier cycle (66,2 %) ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement ainsi qu'au collégial, pour une dette moyenne de 14 435 $, alors que 33,8 % ont bénéficié d'une aide au premier cycle seulement, pour une dette moyenne de 6 274 $.

Au deuxième cycle, on observe que 29,4 % des étudiantes et des étudiants ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 7 605 $; 11,2 % ont reçu une aide à partir du premier cycle, pour une dette moyenne de 14 058 $ et 59,4 %, à partir du collégial, pour une dette moyenne de 20 813 $.

Au troisième cycle, les personnes qui ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement comptent pour 15,6 % et ont une dette moyenne de 7 998 $; 8,8 % sont bénéficiaires depuis le deuxième cycle pour une dette moyenne de 15 016 $; 11,3 % le sont depuis le premier cycle (8,3 % de bénéficiaires du deuxième cycle, pour une dette moyenne de 22 539 $ et 3,0 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 12 602 $); enfin, 64,3 % sont bénéficiaires depuis le collégial : 44,9 % de bénéficiaires au deuxième cycle pour une dette moyenne de 27 672 $ et 19,4 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 18 111 $.

TABLEAU 25

Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2000-2001

Cycles d'études à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de trimestres visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	6 601	6 274	—	3,7	—	—
	12 914	14 435	4,2	6,2	—	—
2e cycle	1 520	7 605	—	—	3,6	—
	580	14 058	—	4,3	3,6	—
	341	13 514	2,2	—	5,7	—
	2 727	21 726	3,8	6,5	4,4	—
3e cycle	141	7 998	—	—	—	4,7
	80	15 016	—	—	4,5	4,6
	27	12 602	—	4,4	—	4,5
	75	22 539	—	4,9	4,2	5,6
	123	16 149	2,5	—	—	8,8
	123	23 481	2,5	—	4,9	8,4
	53	22 663	3,5	6,1	—	6,9
	283	29 493	3,8	5,6	5,0	6,3
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants :	25 588					

H ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE 1996-1997 À 2000-2001

1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 26 présente les principales données relatives à l'attribution de l'aide financière aux études au cours des cinq dernières années.

Il permet de constater, entre autres, que le nombre de demandes d'aide est passé de 189 704 à 151 293, ce qui constitue une diminution globale de 20,2 % par rapport à 1996-1997. Ce taux de diminution est notamment deux fois moindre que celui du taux de chômage des jeunes âgés de 15-24 ans (voir le graphique 8), qui est passé de 18,6 % à 11,8 % pendant la même période (soit une réduction de 37,1 %). La baisse du nombre de demandes d'aide financière semble donc associée à une amélioration constante de l'emploi chez les jeunes durant les cinq dernières années. Quant au nombre de bénéficiaires d'une aide financière, il a diminué de 38 266 passant de 166 651 en 1996-1997 à 128 385 en 2000-2001. Cette variation est du même ordre que celle du nombre de demandes d'aide, qui se chiffre à 38 411.

Au cours de la même période, l'importance de la diminution du nombre de bénéficiaires diffère cependant selon les ordres d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, ce nombre a diminué de 16,2 %, passant de 19 540 à 16 380 (variation de - 3 160) à la suite d'une diminution de 2 984 du nombre de demandes d'aide financière. À l'enseignement postsecondaire, le nombre de bénéficiaires a diminué de 23,9 %, passant de 147 111 à 112 005 (variation de - 35 106), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 35 427.

La diminution du nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle au secondaire s'est produite à un rythme plus rapide que celle du nombre de personnes qui y sont inscrites à temps plein (- 16,2 % contre - 1,6 %). Pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite encore plus rapidement que la diminution du nombre d'inscriptions à temps plein (- 23,9 % contre - 1,8 %).

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	65 131	68 143	70 956	62 519	64 102
• Enseignement postsecondaire	317 951	312 972	316 128	315 557	312 109
Nombre de demandes d'aide					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	22 620	25 217	22 900	22 605	19 636
• Enseignement postsecondaire	167 084	161 635	154 658	141 848	131 657
Total	189 704	186 852	177 558	164 453	151 293

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre de demandes de bourse	123 728	118 953	109 453	91 690[5]	83 176
Aide globale					
• Prêts (M$)	571,0	530,5	484,6	410,4	330,8
• Bourses (M$)	254,6	239,6	190,0	175,9	201,8
Total	825,6	770,1	674,6	586,3	532,6
Nombre de bénéficiaires					
• Enseignement secondaire	19 540	21 150	18 869	18 918	16 380
• Enseignement postsecondaire	147 111	139 363	130 881	121 260	112 005
Total	166 651	160 513	149 750	140 178	128 385
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
• Nombre	94 475	90 729	90 700	85 535	71 439
• Prêt moyen ($)	3 206	3 044	3 108	2 679	2 491
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse					
Dans l'ensemble					
• Nombre	72 176	69 784	59 050	54 643	56 946
• Prêt moyen ($)	3 715	3 645	3 433	3 317	2 684
• Bourse moyenne ($)	3 528	3 433	3 218	3 219	3 544[6]
• Aide totale moyenne ($)	7 243	7 078	6 651	6 536	6 228[6]
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	43,5 %	43,6 %	39,4 %	39,0 %	44,4 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)					
• Nombre	66 604	63 655	56 443	52 608	54 506
• Prêt moyen ($)	3 212	3 090	3 176	3 171	2 502
• Bourse moyenne ($)	3 520	3 448	3 228	3 237	3 569
• Aide totale moyenne ($)	6 732	6 538	6 404	6 408	6 071
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)					
• Nombre	5 572	6 129	2 607	2 035	2 440
• Prêt moyen	9 703	9 401	8 991	7 082	6 731
• Bourse moyenne	3 646	3 287	3 004	2 769	3 005
• Aide totale moyenne ($)	13 349	12 687	11 995	9 851	9 736

Le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse est passé de 72 176 en 1996-1997 à 56 946 en 2000-2001; il s'agit d'une diminution globale de 21,1 %. Cette réduction s'est produite alors que la diminution du nombre de demandes de bourses sur la même période est plus importante (variation de - 32,8 %), ce nombre étant passé au cours de la même période de 123 728 à 83 176.

L'aide globale attribuée aux bénéficiaires entre 1996-1997 et 2000-2001 a globalement diminué de 825,6 à 532,6 millions de dollars (- 35,5 %). Cette diminution est plus importante que celle du nombre de bénéficiaires (- 23,0 %).

En ce qui concerne les prêts, le montant total accordé est passé de 571,0 millions de dollars en 1996-1997 à 330,8 millions de dollars en 2000-2001; la baisse est donc de 42,1 %.

5. Depuis 1999-2000, les étudiantes et les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement dont les programmes sont non subventionnés ont accès à une aide sous forme d'un prêt seulement, ce qui a contribué à réduire plus fortement de 8 180 le nombre de demandes de bourse.

6. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce pour un montant moyen total de 270 $.

La diminution plus importante du montant des prêts par rapport à celle du nombre de bénéficiaires (soit 19,1 % de plus de diminution) est due à trois facteurs majeurs qui ont successivement eu pour effet de réduire de façon plus importante le montant des prêts accordés depuis 1998-1999. Ces trois facteurs consistent en des mesures qui ont été adoptées afin de limiter l'endettement étudiant.

En 1998-1999, la prise en compte de la contribution des parents lors du calcul d'une partie du prêt a influé sur le montant des prêts accordés aux bénéficiaires n'ayant pas accès à une bourse : celui-ci a diminué de 30 millions de dollars de plus. Par la suite, en 1999-2000, le fait de limiter à des prêts n'excédant pas 3 100 $ par trimestre d'études l'aide accordée aux étudiantes et aux étudiants des établissements d'enseignement collégial dont les programmes ne sont pas subventionnés a fait baisser le montant des prêts de 33 millions de dollars de plus, réduisant par le fait même le coût élevé des mauvaises créances rattachées à cette catégorie d'étudiantes et d'étudiants. Enfin, en 2000-2001, le prêt maximal accordé aux étudiantes et aux étudiants a été réduit approximativement de 25 % permettant à celles-ci et à ceux-ci d'avoir accès à une plus grande part d'aide sous forme de bourse. Mais ceci a également eu pour effet de réduire de 46 millions de dollars de plus le montant des prêts.

Ces trois mesures ont globalement réduit le montant des prêts d'un montant de 109 millions de dollars entre 1996-1997 et 2000-2001, soit 19,1 % du montant des prêts accordés en 1996-1997.

Quant aux bourses, le montant d'aide est passé de 254,6 à 201,8 millions de dollars entre 1996-1997 et 2000-2001, ce qui équivaut à une variation de - 20,7 %. Celle-ci est comparable à la variation du nombre de bénéficiaires d'une bourse qui est passé de 72 176 en 1996-1997 à 56 946 en 2000-2001 (diminution de 21,1 %). Et notamment ces deux taux de diminutions sont inférieurs sur cette période à celui du nombre de bénéficiaires qui se situe à 23,0 %.

Cependant, la diminution du montant des bourses est plus grande que celle du nombre de bénéficiaires d'une bourse entre 1997-1998 et 1999-2000 (- 30,9 % contre - 24,3 %). Cet écart est dû à une diminution additionnelle du montant des bourses associée à l'application de la Politique familiale (modification adoptée en 1997-1998) qui a fait diminuer de 24 M$ le montant des bourses, les besoins essentiels des enfants mineurs à la charge des étudiantes et des étudiants, étant désormais couverts en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec.

Par la suite, en 2000-2001, la mesure réduisant approximativement de 25 % le prêt maximal a fait augmenter le montant des bourses attribuées aux étudiantes et aux étudiants, ce qui a contribué à ramener le rythme global de variation de ce montant entre 1996-1997 et 2000-2001 à un niveau comparable à celui de la variation sur la même période du nombre de bénéficiaires d'une bourse (diminution de 21 % dans les deux cas). Dans les faits, cette mesure comportait un effet prévu de hausse du montant des bourses de 45 millions de dollars mais la baisse de 9,3 % des demandes de bourses entre 1999-2000 et 2000-2001 (en raison des conditions économiques favorables) a réduit de 19 millions de dollars cette prévision. L'augmentation nette du montant des bourses a donc été de 26 millions de dollars entre ces deux années.

Quant à la nature de l'aide attribuée, on note que la proportion des étudiantes et des étudiants qui ont eu une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide a augmenté entre 1996-1997 et 2000-2001 passant de 43,3 % à 44,4 %.

Cependant, entre 1996-1997 et 1999-2000, cette proportion de bénéficiaires d'une bourse est passée de 43,3 % à 39,0 %. Cette diminution était due au fait que, au cours de cette période, le pourcentage de bénéficiaires ayant présenté une demande de bourse parmi les étudiantes et les étudiants qui fréquentaient des établissements d'enseignement subventionnés a diminué, passant de 74,5 % en 1995-1996 à 69,3 % en 1999-2000. Une plus grande partie des étudiantes et des étudiants semblaient ainsi être en mesure de combler leurs besoins financiers avec un prêt seulement. De plus, la mesure visant les collèges non subventionnés et limitant leur aide accordée qu'à des prêts seulement (à compter de 1999-2000) ne permettait donc plus à leurs élèves d'obtenir une bourse.

Par la suite, en 2000-2001, la réduction approximative de 25 % du prêt maximal a contribué à faire en sorte que la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi tous les bénéficiaires d'une aide soit supérieure à celle de 1996-1997.

Quant à l'aide totale moyenne attribuée aux boursières et aux boursiers, elle a diminué entre 1996-1997 et 2000-2001 de 1 015 $, passant de 7 243 $ à 6 228 $, alors que le montant moyen de leurs dépenses admises a diminué d'un montant comparable soit 1 048 $ passant de 9 658 $ à 8 610 $. Le tableau 27 en témoigne.

De plus, on remarque (tableau 26) que l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse s'est toujours composée d'une part plus importante de bourse entre 1996-1997 et 2000-2001 dans les établissements d'enseignement offrant les programmes d'études subventionnés. On note même qu'en 2000-2001, la proportion de bourses dans l'aide moyenne des bénéficiaires d'une bourse (58,8 %) est supérieure à celle affichée en 1996-1997 (52,3 %).

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1996-1997 à 2000-20010

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Aide attribuée aux bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	4 954	4 798	4 505	4 183[7]	4 149
• Croissance relative (%)	100,0	96,9	90,9	84,4	83,8
Dépenses admises des bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	7 913	7 781	7 772	7 809	8 006
• Croissance relative (%)	100,0	98,3	98,2	98,7	101,2
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers					
• Montant moyen ($)	7 243	7 078	6 651	6 536	6 228[8]
• Croissance relative (%)	100,0	97,7	91,8	90,2	86,0
Dépenses admises des boursières et des boursiers					
• Montant moyen ($)	9 658	9 248	8 697[9]	8 632	8 610
• Croissance relative (%)	100,0	95,8	90,0	89,4	89,1

7. La Politique familiale, la prise en considération de la contribution des parents dans le calcul d'une portion du prêt et la limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes sont non subventionnés à des prêts seulement de 3 100 $ par trimestre d'études, sont les trois mesures majeures qui ont affecté l'aide totale depuis 1997-1998 respectivement de 24, 30 et 47 millions de dollars pour un montant total de 101 millions. L'aide moyenne aux bénéficiaires a été ainsi affectée de 720 $.

8. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce pour un montant moyen total de 270 $.

9. La Politique familiale et la limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes ne sont pas subventionnés sont les deux mesures majeures qui ont affecté depuis 1997-1998 les dépenses admises des bénéficiaires d'une bourse.

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre de demandes d'aide :	189 704	186 852	177 758	164 453	151 293
Taux de chômage en % (en septembre chez les 15-24 ans) :	18.6	17.3	15.6	14.7	11.8

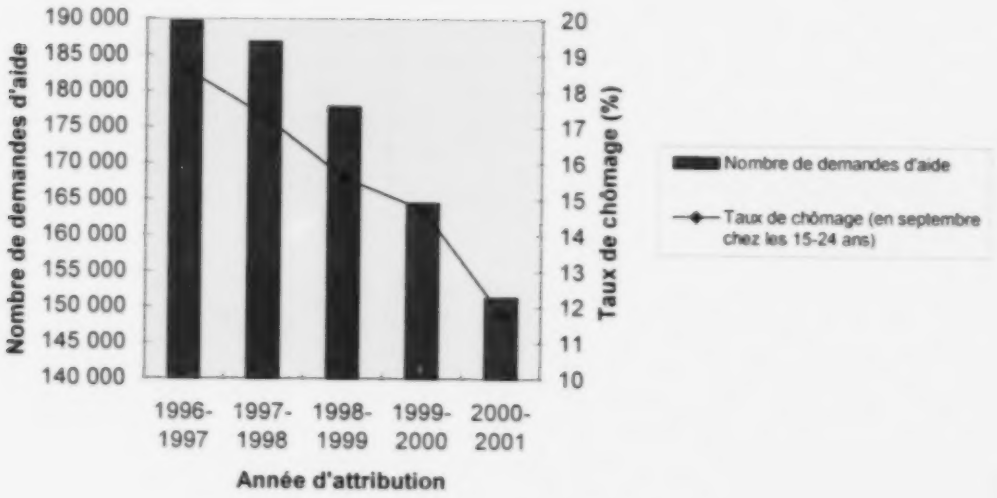

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Prêt et bourse :	100	97.7	91.8	90.2	86.0
Dépenses admises (%) :	100	95.8	90.0	89.4	89.1

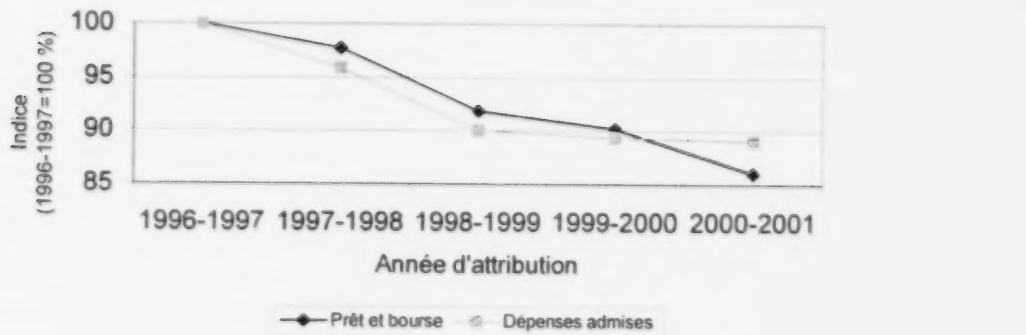

2 Taux de participation au Programme

L'examen des données du tableau 28 révèle que le taux de participation au Programme de prêts et bourses a diminué entre 1996-1997 et 2000-2001, autant dans les établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle) que dans les établissements d'enseignement post-secondaire, en raison de la baisse plus marquée du nombre de bénéficiaires d'une aide que celle du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrites ou inscrits à temps plein. Cette diminution du nombre de bénéficiaires d'une aide s'est produite (comme nous l'avons mentionné à la section précédente) à la suite de la baisse équivalente du nombre de demandes d'aide dans un contexte économique favorable à l'emploi pour les jeunes depuis les cinq dernières années.

L'importance de la diminution du taux de participation diffère cependant selon les ordres d'enseignement. En ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, ce taux a diminué entre 1996-1997 et 2000-2001 de 3,8 % passant de 25,5 % à 21,7 %, alors qu'il a diminué de 9,0 % à l'enseignement postsecondaire soit de 39,0 % à 30,0 %.

Pendant cette même période, le taux de participation a diminué de 8,5 % dans les établissements d'enseignement collégial du secteur public, passant de 33,0 % à 24,5 % et, dans ceux du secteur privé, il a diminué de 7,1 % étant passé de 35,1 % à 28,0 %.

Enfin, pour ce qui est de l'enseignement universitaire, le taux de participation a également régressé au cours de la même période, passant de 47,1 % à 36,0 % au 1er cycle (diminution de 11,1 %), de 55,6 % à 49,0 % au 2^{e} cycle (diminution de 6,6 %) et de 29,9 % à 17,9 % au 3^{e} cycle (diminution de 12,0 %).

Tableau 28
Évolution du taux de participation[10] au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Enseignement secondaire (form. prof.)					
• Inscriptions à temps plein	65 131	68 143	70 956	62 519	64 102
• Nombre de bénéficiaires	16 586	17 667	16 331	15 599	13 918
• Taux de participation (%)	25,5	25,9	23,0	25,0	21,7
Enseignement collégial (secteur public)					
• Inscriptions à temps plein	168 953	165 386	167 191	162 802	159 615
• Nombre de bénéficiaires	55 789	51 159	48 553	43 424	39 103
• Taux de participation (%)	33,0	30,9	29,0	26,7	24,5
Enseignement collégial (secteur privé)					
• Inscriptions à temps plein	17 458	16 977	15 273	15 512	15 099
• Nombre de bénéficiaires	6 122	6 001	5 303	4 721	4 222
• Taux de participation (%)	35,1	35,3	34,7	30,4	28,0
Enseignement universitaire (1er cycle)					
• Inscriptions à temps plein	109 091	108 010	108 524	111 625	113 600
• Nombre de bénéficiaires	51 238	48 307	45 577	43 553	40 863
• Taux de participation (%)	47,1	44,7	42,0	39,0	36,0
Enseignement universitaire (2e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	15 883	15 829	17 399	17 948	16 204
• Nombre de bénéficiaires	8 837	8 375	8 129	7 999	7 947
• Taux de participation (%)	55,6	52,9	46,7	44,6	49,0
Enseignement universitaire (3e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	6 466	6 770	7 741	7 670	7 591
• Nombre de bénéficiaires	1 936	1 767	1 762	1 486	1 357
• Taux de participation (%)	29,9	26,1	22,8	19,4	17,9
Enseignement postsecondaire					
• Inscriptions à temps plein	317 951	312 972	316 128	315 557	312 109
• Nombre de bénéficiaires	123 922	115 609	109 324	101 183	93 492
• Taux de participation (%)	39,0	36,9	34,6	32,1	30,0

3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études

Dans le tableau 29, les données se rapportent à l'évolution, entre 1996-1997 et 2000-2001, du nombre de bénéficiaires d'une aide financière qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'en dégage que la proportion de celles et ceux qui étudient à l'université demeure la plus élevée, après avoir augmenté de 3,1 % en cinq ans (de 48,3 % à 51,4 %). Pour les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes subventionnés, la proportion de bénéficiaires d'un prêt a cependant diminué, passant de 44,7 % à 41,3 %.

D'autre part, l'examen des données du tableau 30 révèle que la proportion de bénéficiaires d'un prêt aux 2e et 3e cycles parmi l'ensemble des bénéficiaires qui étudient à l'université s'accroît au fil des années, passant de 18,1 % à 19,7 %.

10. Taux évalué selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein au trimestre d'automne et le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études au même trimestre.

Il importe de noter enfin que le nombre de bénéficiaires d'un prêt dans les établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés) représente en 2000-2001 une proportion plus importante du nombre total de bénéficiaires d'une aide; ce pourcentage a en effet augmenté de 5,8 % à 7,1 % depuis 1996-1997.

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1996-1997 à 2000-2001

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
• Nombre	65 721	60 933	56 824	51 671	46 329
• Pourcentage	44,7	43,8	43,4	42,6	41,3
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
• Nombre	8 569	10 033	9 907	8 263	7 921
• Pourcentage	5,8	7,2	7,6	6,8	7,1
Enseignement universitaire					
• Nombre	71 113	67 124	63 311	60 657	57 545
• Pourcentage	48,3	48,1	48,4	50,0	51,4
Établissements reconnus pour prêts seulement					
• Nombre	1 708	1 273	839	669	210
• Pourcentage	1,2	0,9	0,6	0,6	0,2
Nombre global de bénéficiaires	147 111	139 363	130 881	121 260	112 005

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1996-1997 à 2000-2001

Cycles d'études universitaires	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
1er cycle					
• Nombre	58 252	54 876	51 514	49 226	46 200
• Pourcentage	81,9	81,7	81,3	81,2	80,3
2e cycle					
• Nombre	10 602	10 193	9 724	9 684	9 753
• Pourcentage	14,9	15,2	15,4	16,0	16,9
3e cycle					
• Nombre	2 259	2 055	2 073	1 747	1 592
• Pourcentage	3,2	3,1	3,3	2,8	2,8
Nombre global de bénéficiaires	71 113	67 124	63 311	60 657	57 545

Le tableau 31 montre les changements survenus depuis 1996-1997 chez les bénéficiaires d'une aide financière aux études, avec ou sans contribution des parents, en ce qui concerne le lieu de résidence. On constate d'abord une augmentation globale de 1,5 % du pourcentage de bénéficiaires avec contribution des parents (de 58,7 % à 60,3 %). On observe également une augmentation globale de 1,8 % du pourcentage de bénéficiaires qui ne réside pas chez leurs parents durant leurs études (de 71,3 % à 73,1 %).

On remarque cependant en croisant ces deux facteurs, que l'augmentation du pourcentage de bénéficiaires s'est faite uniquement en faveur des étudiantes et des étudiants avec contribution des parents et ne résidants pas chez leurs parents. Leur proportion a augmenté de 3,2 % passant de 32,7 % à 35,9 %.

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1996-1997 à 2000-2001

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	43 338	41 694	39 628	35 688	31 297
• Pourcentage	26,0	26,0	26,5	25,5	24,4
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	54 495	55 404	53 372	50 028	46 077
• Pourcentage	32,7	34,5	35,6	35,7	35,9
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	4 451	3 689	3 189	3 294	3 236
• Pourcentage	2,7	2,3	2,1	2,3	2,5
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	64 367	59 726	53 561	51 168	47 775
• Pourcentage	38,6	37,2	35,8	36,5	37,2
Nombre global de bénéficiaires	166 651	160 513	149 750	140 178	128 385
Rapport ne résidant pas/résidant chez leurs parents	2,48	2,54	2,50	2,59	2,72
Rapport sans contribution/avec contribution des parents	0,70	0,65	0,61	0,63	0,66

Le tableau 32 montre l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation.

On y remarque principalement une augmentation de la proportion des bénéficiaires ayant un ou des d'enfants. Ces personnes représentent 33,3 % des bénéficiaires sans contribution des parents en 2000-2001 comparativement à 30,2 % en 1996-1997.

D'autre part, on note une réduction de 5,2 % de la proportion des bénéficiaires sans contribution des parents, en raison de l'obtention de 90 unités ou d'un diplôme de premier cycle à l'université (de 23,5 % à 18,3 %).

Tableau 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 1996-1997 à 2000-2001

Situation des bénéficiaires	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	7 736	6 308	5 724	5 203	5 031
• Pourcentage	11,3	10,0	10,1	9,6	9,9
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge					
• Nombre	8 885	9 178	8 437	7 853	7 113
• Pourcentage	12,9	14,5	14,9	14,4	13,9
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	4 657	4 258	3 580	3 121	2 771
• Pourcentage	6,8	6,7	6,3	5,7	5,4
Vivent maritalement avec enfants à charge					
• Nombre	4 045	4 498	4 334	4 334	4 092
• Pourcentage	5,9	7,1	7,6	8,0	8,0
Sont chefs de famille monoparentale					
• Nombre	7 843	7 432	6 614	6 761	5 817
• Pourcentage	11,4	11,7	11,6	12,4	11,4
Ont obtenu 90 unités à l'université					
• Nombre	16 141	12 505[11]	10 592[11]	9 929[11]	9 312[11]
• Pourcentage	23,5	19,7	18,7	18,2	18,3
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans					
• Nombre	17 515	16 106	13 431	12 708	12 321
• Pourcentage	25,4	25,4	23,7	23,3	24,1
Autres situations					
• Nombre	1 996	3 130	4 038	4 553	4 554
• Pourcentage	2,8	4,9	7,1	8,4	9,0
Nombre global de bénéficiaires	68 818	63 415	56 750	54 462	51 011

* Ventilation des données qui tient surtout compte de la situation des bénéficiaires.

11. L'exemption de la considération de la contribution parentale a été restreinte aux étudiantes et aux étudiants qui ont obtenu un diplôme d'études de premier cycle à compter de 1997-1998.

4 Les prêts et leur remboursement

Les tableaux 33 et 34 font état de l'évolution des principales données relatives aux prêts et à leur remboursement au cours des cinq dernières années.

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Montant des prêts garantis par le gouvernement					
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M$)	1 560,2	1 643,3	1 465,7	1 305,6	1 115,5
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts* (M$)	70,5	76,6	71,9	63,3	55,4
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M$)	1 383,1	1 498,7	1 718,8	1 971,6[12]	2 088,4[12]
Montant global des prêts garantis (M$)	3 013,8	3 218,6	3 256,4	3 340,5	3 259,3
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M$)	74,6	72,3	70,7	60,3	59,9
Montants des prêts échus depuis 1966					
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	3 537,2	3 943,8	4 527,9	4 996,9	5 421,9
• Prêts remboursés par le gouvernement [capital seulement (M$)]	329,1	424,3	528,5	666,3	756,3
• Montant global des prêts échus (M$)	3 866,3	4 368,1	5 056,4	5 663,2	6 178,2
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	8,5	9,7	10,4	11,8	12,2

* Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1996-1997 à 2000-2001

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	166 077	159 956	149 216	139 670	127 884
Montant global des prêts consentis de l'année (M$)	571,0	530,5	484,6	410,4	330,8
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre charge de leur prêt	59.883	65 582	71 253	70 724	68 524
Montant global des prêts pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	556,0	639,5	713,2	700,0	640,4

12. Ce montant ne tient pas compte du montant de remise de dette de 35 millions de dollars alloué en 1999-2000 aux emprunteuses et aux emprunteurs en vertu de l'entente sur les bourses du millénaire.

Selon les données qui précèdent, le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a diminué régulièrement depuis 1997-1998, puisque le montant des prêts consentis depuis cette date a été moindre que celui des prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs. De fait, le montant des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a baissé de 28,5 % entre 1996-1997 et 2000-2001, soit une diminution de 444,7 millions de dollars.

Quant au montant des intérêts à payer sur les prêts garantis par le gouvernement, il a diminué en conséquence entre 1996-1997 et 2000-2001, passant de 74,6 à 59,9 millions de dollars.

Le montant sur lequel le gouvernement paie des intérêts a donc diminué entre 1996-1997 et 2000-2001 pendant que celui sur lequel les emprunteuses et emprunteurs paient des intérêts a augmenté constamment. Le gouvernement payait ainsi des intérêts sur 34,2 % des prêts garantis en 2000-2001 par rapport à 51,8 % en 1996-1997.

Contrairement à la tendance observée quant à la de réduction du coût des intérêts sur les prêts, on remarque depuis 1996-1997 une augmentation régulière du montant cumulé que le gouvernement a dû rembourser en raison d'un défaut de paiement d'emprunteuses et d'emprunteurs. En effet, le montant des remboursements accumulés depuis 1966 a plus que doublé depuis 1996-1997 passant de 329,1 à 756,3 millions de dollars en capital pour un taux de croissance de 129,8 %. Ce montant représente 12,1 % du montant de prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs en 2000-2001 comparativement à 8,5 % en 1996-1997.

Le tableau 35 montre l'évolution des remboursements de prêts aux institutions financières ainsi que celle du recouvrement des créances par le Ministère auprès des emprunteuses et des emprunteurs.

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre de réclamations reçues des institutions financières	14 264	14 146	13 460	12 795	15 645
Nombre de réclamations remboursées	7 299	8 892	12 239[13]	10 925	8 167
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet de recommandation de remboursement	3 083	3 537	1 920	1 221	1 217
Prêts et intérêts remboursés aux institutions financières (M$)	81,7	105,2	136,2	141,9	100,0
Montant moyen remboursé ($)	11 198	11 831	11 128	12 986	12 248
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	13,8	14,9	18,2	27,0	30,5

13. Ces réclamations remboursées sont associées en partie à celles de l'inventaire des réclamations non traitées reçues antérieurement.

Entre 1996-1997 et 1999-2000, le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts de 50 % de plus d'emprunteuses et d'emprunteurs, comme l'indiquent les données du tableau précédent (soit de 7 299 à 10 925). De même, le montant moyen remboursé est passé de 11 198 $ à 12 986 $, ce qui équivaut à une hausse globale de 15,9 %.

Par contre, en 2000-2001, le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les créances aux établissements financiers, a diminué de 10 925 à 8 167. Des efforts d'annulation de réclamations ayant fait en sorte qu'une plus grande part des réclamations ont été reprises en charge par les établissements financiers à la suite d'une entente de remboursement conclue avec les emprunteuses et les emprunteurs.

La proportion des dossiers de faillite par rapport au nombre de réclamations remboursées a diminué entre 1996-1997 et 2000-2001, passant de 42,2 % à 14,9 %. Ceci étant à la suite de l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en juin 1998, qui a porté à 10 ans, après la fin des études, le moment à compter duquel les étudiantes et les étudiants peuvent être libérés de leurs créances sur les prêts pour études.

Quant au recouvrement des prêts, les données révèlent une hausse marquée en ce qui concerne les montants recouvrés qui sont passés de 13,8 à 30,8 millions de dollars entre 1996-1997 et 2000-2001.

Enfin, les données du tableau 36 ont trait aux emprunteuses et aux emprunteurs qui, faute de ressources financières suffisantes, doivent avoir recours au Programme de remboursement différé. Le gouvernement paie les intérêts sur les prêts pour une période maximale de 24 mois. On constate que le nombre de personnes qui y en bénéficient a globalement augmenté; il s'est accru de 10,6 % en cinq ans, passant de 22 187 à 24 543, pendant que le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leurs prêts a augmenté de 14,4 % (passant de 59 883 à 68 524).

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	22 187	30 486	26 043	25 121	24 543
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	906	505	411	329	443
Montant global de l'aide attribuée (M$)	20,1	15,4[14]	10,7	8,3	10,9

14. L'aide a été limitée, à compter de 1997-1998, au paiement des intérêts sur les prêts et non aux versements mensuels.

II AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Outre le Programme de prêts et bourses, le ministère de l'Éducation administre d'autres programmes qui offrent une aide financière aux étudiantes et aux étudiants sous la forme d'un prêt ou d'une aide financière non remboursable. Dans le premier cas, il s'agit du Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur et, dans le second, du Programme de remboursement différé, du Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, du Programme de bourses d'été de langues, du Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, du Programme études-travail et du Programme de remise de dette.

Au total, 39 925 personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide pour un montant global de 46,5 millions de dollars. De ce nombre, 7 504 ont obtenu un prêt et 32 421, une aide financière non remboursable, ce qui représente un montant respectif de 20,6 et de 25,9 millions de dollars. Ainsi 55,7 % de l'aide financière aux études provenant des autres programmes que le Programme des prêts et bourses a été attribuée sous forme de bourses ou d'aide financière non remboursable, et 44,3 % en prêts.

A PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ

Ce programme s'adresse à l'étudiante ou à l'étudiant qui, au moment où elle ou il doit commencer à rembourser son prêt, ne peut s'acquitter des mensualités prévues faute de ressources financières suffisantes. Dès lors, le gouvernement assure le paiement des intérêts sur le prêt, tant que la personne est en situation de ressources financières insuffisantes et pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, étalées sur cinq ans.

Les personnes qui bénéficient de ce programme ne sont plus tenues, depuis 1999-2000, de rembourser les intérêts que le gouvernement a payés.

Il est à noter que le nombre de personnes ayant bénéficié du Programme de remboursement différé est passé de 22 187 à 24 543 de 1996-1997 à 2000-2001, ce qui équivaut à une hausse de 10,6 %.

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	24 543
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	443
Montant global de l'aide attribuée (M$)	10,9

B PROGRAMME DE GARANTIE DE PRÊT POUR L'ACHAT D'UN MICRO-ORDINATEUR

Le programme dont il est ici question permet aux étudiantes et aux étudiants qui satisfont aux critères d'admissibilité de bénéficier d'un prêt avec intérêts pour acheter un micro-ordinateur. Durant leurs études, elles et ils paient trimestriellement les intérêts à leur institution financière. Une fois écoulée la période d'exemption, une entente est négociée en vue de rembourser mensuellement et le capital et les intérêts. Le montant des intérêts payés sur ce type de prêt est pris en considération dans le calcul des dépenses admises au Programme de prêts et bourses, ce qui peut donner droit à une aide supplémentaire sous la forme d'un prêt ou d'une bourse.

En 2000-2001, 7 504 personnes ont bénéficié du Programme. Le ministère de l'Éducation a versé 20,6 millions de dollars en prêts. Un montant additionnel d'aide de 1,7 millions de dollars dont 1,2 millions en bourses, a été versé à 8 422 personnes inscrites au Programme de prêts et bourses, au titre de la couverture des intérêts sous forme de dépenses admises. La population cible est celle des étudiantes et des étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement universitaire ou collégial. Les premiers doivent avoir accumulé 12 unités et les seconds, avoir terminé 4 cours ou 180 heures de formation technique.

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	7 504
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	2 749
Montant global de l'aide attribuée (M$)	20.6

C MESURE SPÉCIALE POUR LES ATHLÈTES

Le gouvernement a payé les intérêts sur la dette d'études de quelques athlètes en vue de leur permettre de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

D PROGRAMME DE BOURSE POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE DÉFICIENCE FONCTIONNELLE MAJEURE

Les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ont accès au Programme de prêts et bourses si elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour faire des études secondaires (formation professionnelle), des études collégiales et des études universitaires. Cependant, des dispositions particulières s'appliquent à ces personnes : leur contribution minimale est nulle, et la totalité de l'aide financière leur est versée sous la forme d'une bourse.

De plus, grâce au Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le ministère de l'Éducation peut leur attribuer une ou des allocations pour combler des besoins relatifs aux ressources matérielles, aux services spécialisés et au transport adapté. Ces allocations peuvent être versées tout au long des études, c'est-à-dire du primaire à l'université.

Tableau 39
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2000-2001

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	501	812
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 780	4 385
Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,4	3,6

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

E PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTÉ DE LANGUES

Administré par le ministère de l'Éducation et financé par le ministère du Patrimoine canadien, ce programme permet à un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants d'apprendre une des langues officielles du Canada, à titre de langue seconde, et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante. Les bourses sont attribuées annuellement par tirage au sort, et leur répartition est proportionnelle à la population de chacune des régions administratives.

Pour être admissible au Programme, il faut, aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours, être inscrite ou inscrit à temps plein en cinquième secondaire et avoir terminé son programme d'études à la date du stage ou encore être inscrite ou inscrit à un programme d'études collégiales ou universitaires.

Tableau 40
Programme de bourses d'été de langues, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	3 155
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 741
Montant global de l'aide attribuée (M$)	5,5

F PROGRAMME DE BOURSE POUR LES PERMANENTES OU PERMANENTS ÉLUS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Grâce à ce programme, une aide financière aux études est attribuée aux permanentes ou permanents élus d'une association étudiante nationale reconnue par le ministère de l'Éducation, qui consacrent la majeure partie ou la totalité de leur temps aux activités de l'association en cause ou d'une autre qui lui est affiliée.

Tableau 41
Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	21
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 442
Montant global de l'aide attribuée (M$)	0.09

G PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL

Ce programme vise à accorder des subventions pour des emplois à temps partiel afin de favoriser la poursuite des études des personnes du premier, deuxième ou troisième cycle universitaire qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Les emplois sont offerts à l'intérieur des établissements d'enseignement universitaire participants. Ce programme est financé en parts égales par le ministère de l'Éducation et les établissements d'enseignement universitaire. Ces derniers en assument la gestion. C'est donc à eux que revient la responsabilité de décider des postes à combler, de fixer la rémunération pour chacun d'eux et d'établir certaines balises. En effet, selon l'orientation privilégiée par l'établissement d'enseignement, les emplois retenus peuvent être liés ou non au domaine d'études, et on peut exiger de la candidate ou du candidat qu'il présente un dossier scolaire susceptible de lui permettre de terminer son programme d'études.

Tableau 42
Programme études-travail, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	2 788
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 426
Montant global de l'aide attribuée (M$)	4.0

H PROGRAMME DE REMISE DE DETTE

En vertu de ce programme, les titulaires d'une formation technique au collégial ainsi que les titulaires d'un baccalauréat ont droit à une remise de 15 p. 100 de la dette accumulée. Ces personnes doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir obtenu une bourse chaque année.

La remise de dette s'applique également à la dette accumulée pendant les études collégiales préuniversitaires, si les étudiantes et les étudiants les ont terminées dans les délais prévus et ont obtenu une bourse chaque année. Pour en bénéficier, ils doivent cependant avoir obtenu une remise de dette pour leurs études universitaires.

Tableau 43
Programme de remise de dette, 2000-2001

Nombre de bénéficiaires	1 102
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 620
Montant global de l'aide attribuée (M$)	1.8

I ÉVOLUTION DES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DE 1996-1997 À 2000-2001

L'examen du tableau 44 montre qu'en cinq ans les plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires et du montant global attribué touchent le Programme de remboursement différé, le Programme d'allocation pour les besoins particuliers et le Programme de bourses d'été de langues.

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1996-1997 à 2000-2001

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Programme de remboursement différé					
• Nombre de bénéficiaires	22 187	30 486	26 043	25 121	24 543
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	20,1	15,4	10,7	8,3	10,9
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur					
• Nombre de bénéficiaires	11 721	11 693	10 442	9 221	7 504
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	33,6	33,0	29,5	25,6	20,6
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure					
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)					
· Nombre de bénéficiaires	574	557	534	508	501
· Montant global de l'aide attribuée (M$)	3,5	3,3	3,2	2,5	2,4
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)					
· Nombre de bénéficiaires	371	339	476	491	812
· Montant global de l'aide attribuée (M$)	2,1	2,1	2,9	2,8	3,6
Programme de bourses d'été de langues					
• Nombre de bénéficiaires	2 328	2 724	2 844	3 219	3 155
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	3,6	4,2	4,3	5,6	5,5
Programme de bourse pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes					
• Nombre de bénéficiaires	23	26	39	24	21
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,14	0,10	0,17	0,10	0,09
Programme études-travail					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	—	2 495	2 788
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	—	—	—	3,4	4,0
Programme de remise de dette[15]					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	—	847	1 102
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	—	—	—	1,2	1,8

15. Les données concernent le Programme de remise de dette instauré en 1999-2000 qui vise à réduire l'endettement des personnes les plus démunies poursuivant des études universitaires, soit celles qui obtiennent une bourse chaque année. Elles doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus.

ANNEXES

SCHÉMA 1

Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001

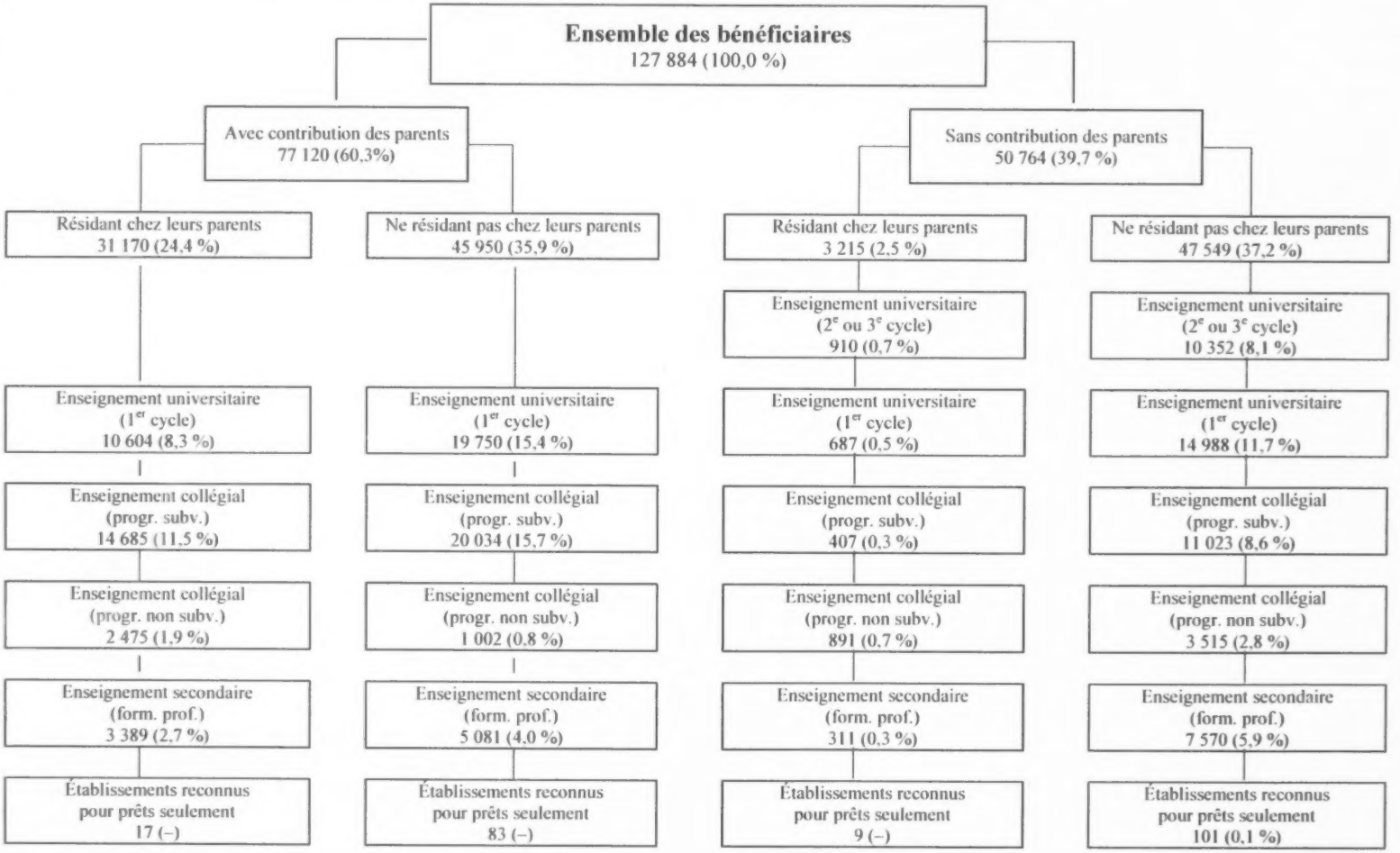

SCHÉMA 2

Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2000-2001

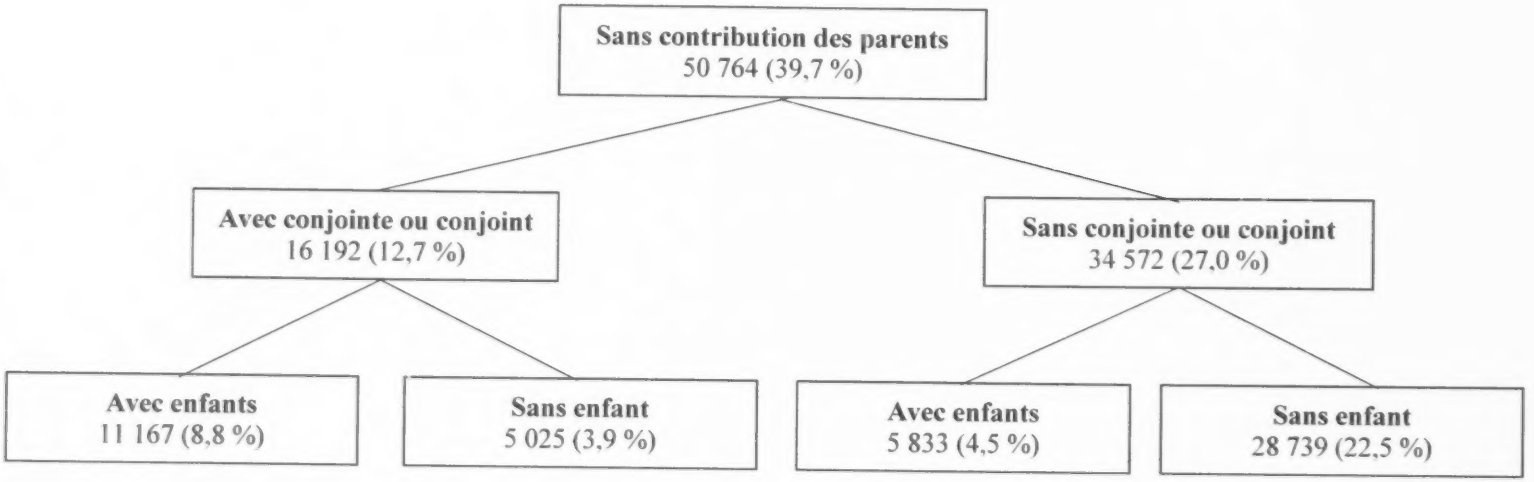

SCHÉMA 3

Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2000-2001

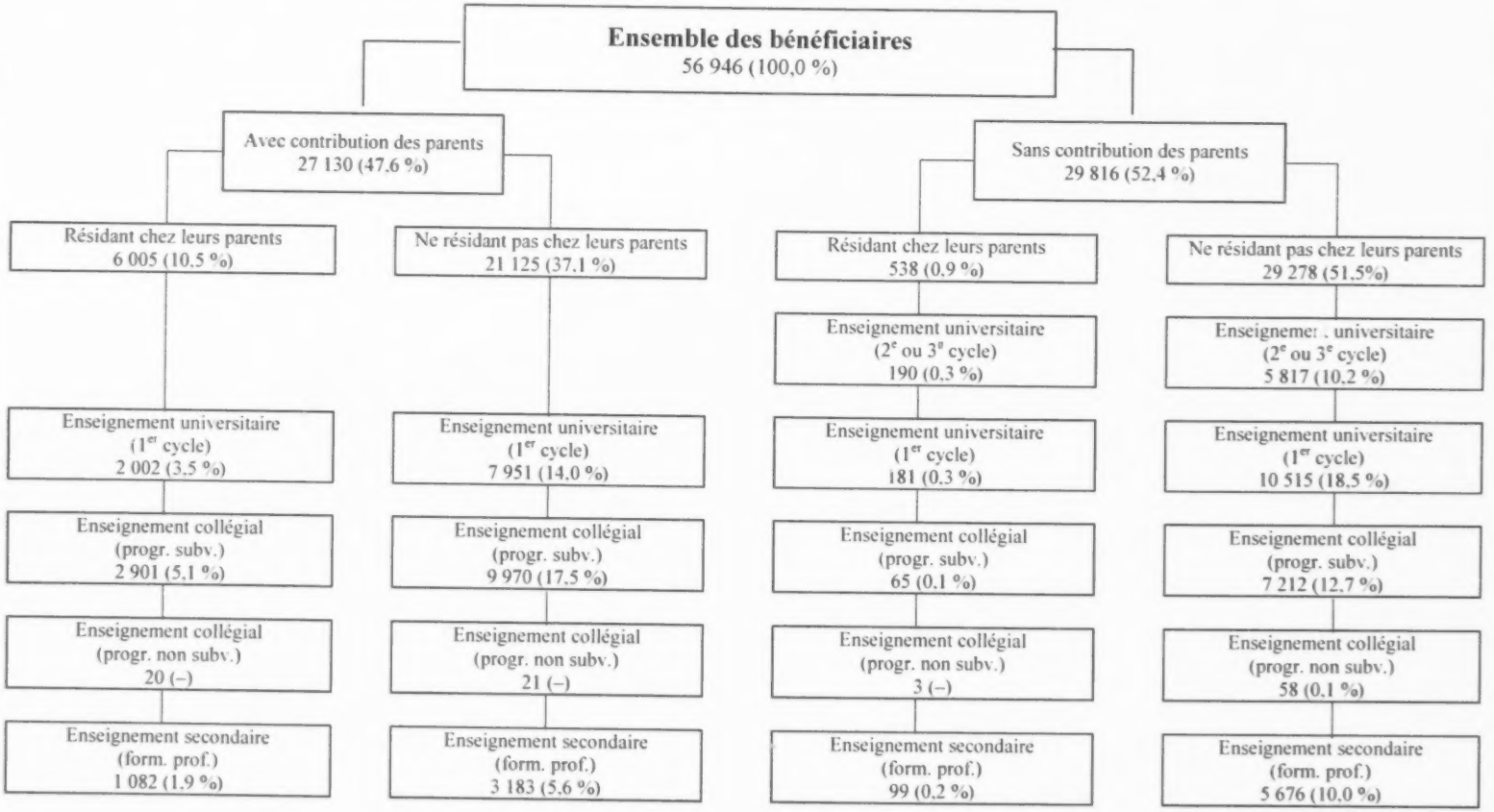

SCHÉMA 4

Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2000-2001

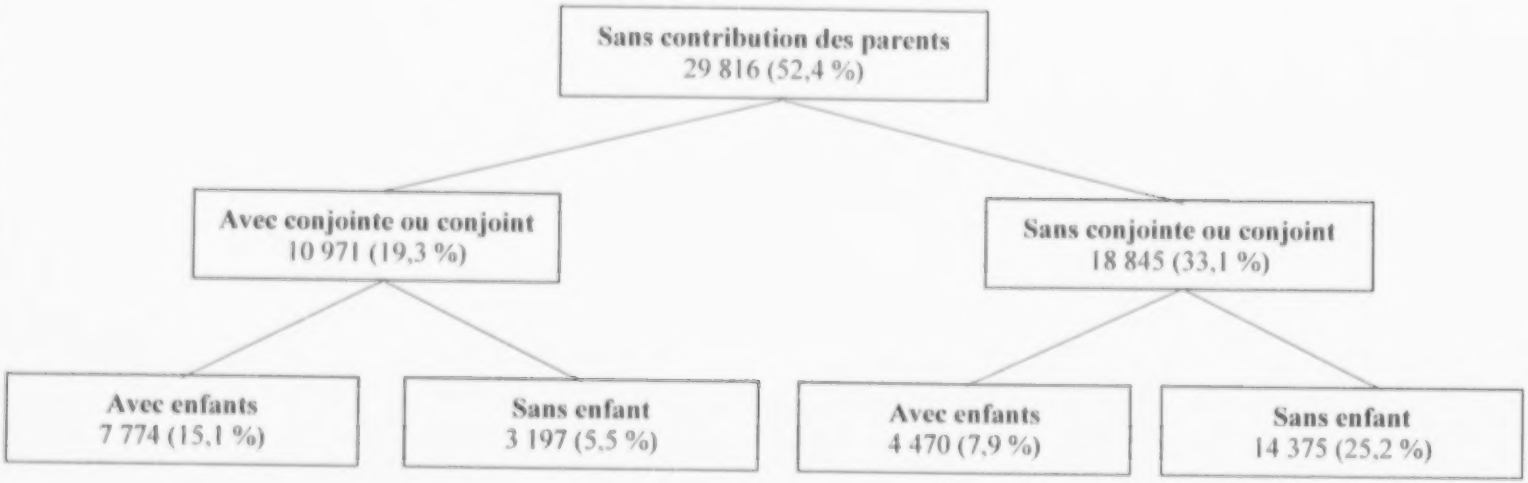

TABLEAU 45

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2000-2001

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Au Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Alberta	46	0,249	25	0,055	0,304
Colombie-Britannique	53	0,298	30	0,085	0,383
Île-du-Prince-Édouard	8	0,040	3	0,008	0,048
Manitoba	15	0,072	11	0,026	0,098
Nouveau-Brunswick	241	1,142	100	0,252	1,394
Nouvelle-Écosse	107	0,574	44	0,135	0,709
Ontario	2 214	10,428	772	2,106	12,534
Territoires-du-Nord-Ouest	8	0,036	4	0,009	0,045
Yukon	1	0,002	—	—	0,002
Total	**2 693**	**12,841**	**989**	**2,676**	**15,517**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Alberta	19	0,074	—	—	0,074
Colombie-Britannique	54	0,191	—	—	0,191
Île-du-Prince-Édouard	1	0,006	—	—	0,006
Manitoba	6	0,024	—	—	0,024
Nouveau-Brunswick	1	0,004	—	—	0,004
Nouvelle-Écosse	—	—	—	—	—
Ontario	330	1,458	—	—	1,458
Saskatchewan	6	0,026	—	—	0,026
Terre-Neuve	3	0,008	—	—	0,008
Total	**420**	**1,791**	**—**	**—**	**1,791**

TABLEAU 45 *(suite)*

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2000-2001

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
B À l'extérieur du Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Allemagne	1	0,003	—	—	0,003
Angleterre	58	0,534	15	0,046	0,580
Australie	1	0,023	1	0,006	0,029
Autriche	2	0,022	1	0,004	0,026
Belgique	5	0,029	2	0,005	0,034
Chili	1	0,007	1	0,005	0,012
Danemark	2	0,009	2	0,010	0,019
Espagne	3	0,019	2	0,006	0,025
États-Unis	191	2,031	65	0,193	2,224
France	94	0,403	52	0,162	0,565
Grèce	2	0,019	1	0,001	0,020
Hollande	1	0,016	1	0,006	0,022
Hongrie	1	0,013	1	0,003	0,016
Irlande	3	0,029	2	0,005	0,034
Israël	1	0,003	—	—	0,003
Italie	1	0,023	1	0,006	0,029
Mexique	1	0,003	—	—	0,003
Nouvelle-Zélande	1	0,003	—	—	0,003
Pays-Bas	8	0,084	6	0,017	0,101
Porto Rico	1	0,007	—	—	0,007
Suède	1	0,004	1	0,005	0,009
Suisse	5	0,022	3	0,010	0,032
Total	**384**	**3,306**	**157**	**0,490**	**3,800**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Amérique centrale	2	0,019	—	—	0,019
Angleterre	2	0,009	—	—	0,009
Australie	1	0,003	—	—	0,003
Belgique	1	0,003	—	—	0,003
Espagne	1	0,009	—	—	0,009
États-Unis	67	0,344	—	—	0,344
France	2	0,008	—	—	0,008
Hongrie	1	0,003	—	—	0,003
Irlande	2	0,016	—	—	0,016
Mexique	1	0,003	—	—	0,003
République dominicaine	3	0,016	—	—	0,016
Total	**83**	**0,433**	**—**	**—**	**0,433**

TABLEAU 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2000-2001

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 352	8 516	35	7 261	19 164	33,6
2 001 - 4 000 $	2 865	5 930	37	7 062	15 894	27,9
4 001 - 6 000 $	2 437	4 002	6	6 171	12 616	22,2
6 001 - 8 000 $	1 035	1 282	16	3 226	5 559	9,8
8 001 - 10 000 $	295	335	8	2 277	2 915	5,1
10 001 $ et plus	56	83	0	659	798	1,4
Total	10 040	20 148	102	26 656	56 946	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 442	2 878	3 376	4 085	3 544	—

TABLEAU 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2000-2001

Montant global de l'aide attribuée	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 819	16 947	307	5 752	15	26 340	20,5
2 001 - 4 000 $	5 410	15 640	3 118	27 721	105	51 994	40,5
4 001 - 6 000 $	2 570	6 833	326	7 291	20	17 040	13,3
6 001 - 8 000 $	2 714	4 839	2 625	7 219	48	17 445	13,6
8 001 - 10 000 $	1 107	1 713	1 526	4 847	22	9 215	7,2
10 001 $ et plus	760	857	19	4 715	0	6 351	4,9
Total	16 380	46 329	7 921	57 545	210	128 385	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 268	3 256	5 341	4 665	5 244	4 149	—

TABLEAU 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2000-2001

Groupes d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 – 19 ans	4 188	19 522	482	1 255	11	25 458	19,8
20 – 24 ans	5 882	17 963	3 464	32 173	100	59 582	46,4
25 – 29 ans	2 464	4 168	1 934	13 780	63	22 409	17,5
30 – 34 ans	1 438	2 070	982	5 041	20	9 551	7,4
35 – 39 ans	1 107	1 294	596	2 775	11	5 783	4,5
40 ans et plus	1 301	1 312	463	2 521	5	5 602	4,4
Total	16 380	46 329	7 921	57 545	210	128 385	100,0

TABLEAU 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2000-2001

Trimestres de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	3 073	2,4
Automne	8 304	6,5
Hiver	9 265	7,2
Été et automne	4 001	3,1
Été et hiver	243	0,2
Automne et hiver	90 659	70,6
Été, automne et hiver	12 840	10,0
Total	128 385	100,0

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2000-2001

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt*	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
—	25 406	21 774
1 - 1 000 $	5 765	4 726
1 001 - 2 000 $	6 927	5 308
2 001 - 3 000 $	6 985	4 938
3 001 - 4 000 $	6 175	4 230
4 001 - 5 000 $	5 460	3 507
5 001 - 6 000 $	4 697	2 943
6 001 - 7 000 $	3 931	2 283
7 001 - 8 000 $	3 383	1 889
8 001 $ et plus	14 447	5 348
Total	83 176	56 946
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	4 143	2 764

* Il s'agit de personnes aux études qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2000-2001

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires par types d'établissements			
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial (progr. subv.)	Enseignement universitaire	Ensemble des bénéficiaires*
	N	N	N	N
—	5 447	9 584	10 375	25 406
1 - 1 000 $	933	2 663	2 169	5 765
1 001 - 2 000 $	1 059	3 534	2 334	6 927
2 001 - 3 000 $	875	3 492	2 618	6 985
3 001 - 4 000 $	793	2 868	2 514	6 175
4 001 - 5 000 $	646	2 122	2 692	5 460
5 001 - 6 000 $	567	1 755	2 375	4 697
6 001 - 7 000 $	479	1 314	2 138	3 931
7 001 - 8 000 $	420	1 036	1 927	3 383
8 001 $ et plus	1 962	3 837	8 648	14 447
Total	13 181	32 205	37 790	83 176
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	3 500	3 425	4 979	4 143
Montant moyen de la contribution des bénéficiaires ($)	1 604	2 284	3 367	2 669

* Il s'agit des personnes qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2000-2001

Autres revenus des bénéficiaires	Bénéficiaires ayant d'autres revenus*		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
	N	Contribution moyenne $	N	Contribution moyenne $
1 – 1 000 $	12 278	304	2 497	—
1 001 - 2 000 $	1 183	1 472	934	—
2 001 - 3 000 $	882	2 490	559	—
3 001 - 4 000 $	424	3 500	310	—
4 001 - 5 000 $	249	4 521	378	—
5 001 - 6 000 $	175	5 512	153	673
6 001 - 7 000 $	95	6 488	111	1 641
7 001 - 8 000 $	70	7 495	111	2 660
8 001 $ et plus	152	12 304	643	7 220
Total	15 508	920	5 696	917

* Excluant les revenus d'emploi bruts et les bourses d'excellence.

TABLEAU 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2000-2001

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ et moins	22 326	—	13 056	—
20 001 - 30 000 $	11 903	461	6 162	341
30 001 - 40 000 $	11 996	1 831	4 291	1 525
40 001 - 50 000 $	11 148	3 381	2 083	2 449
50 001 - 60 000 $	8 786	4 742	931	2 909
60 001 $ et plus	11 215	6 428	607	4 256
Total	77 374	2 328	27 130	710
Revenus bruts moyens des parents ($)	—	35 566	—	22 474

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 54

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint, 2000-2001

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	11 216	—	8 151	—
20 001 – 30 000 $	2 329	984	1 589	994
30 001 – 40 000 $	1 407	2 736	784	2 822
40 001 – 50 000 $	766	4 642	336	4 810
50 001 – 60 000 $	350	6 170	88	5 432
60 001 $ et plus	189	9 479	23	5 658
Total	16 257	861	10 971	563
Revenus bruts moyens de la conjointe ou du conjoint	—	14 710	—	12 445

* Avec contribution de la conjointe ou du conjoint

TABLEAU 55

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Aviron (Québec) Inc.	143	1,289	62	0,158	1,447
Aviron Ltée (Institut technique)	406	3,782	234	0,678	4,460
Campus Notre-Dame-de-Foy	32	0,250	9	0,024	0,274
Centre de formation professionnelle Édith Serey	10	0,064	6	0,015	0,079
Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau	24	0,040	17	0,069	0,109
Centre de formation de routiers express inc.	37	0,359	20	0,061	0,420
Compétence Beauté Ltée	37	0,186	16	0,072	0,258
Collège Inter Dec	89	0,460	45	0,140	0,600
Collège Supérieur de Montréal	457	1,733	339	1,061	2,794
CS des Affluents	138	0,218	78	0,257	0,475
CS de L'Amiante	122	0,222	62	0,149	0,371
CS au Coeur-des-Vallées	56	0,099	28	0,122	0,221
CS de la Baie-James	10	0,012	7	0,012	0,024
CS de la Beauce-Etchemin	378	0,630	193	0,500	1,130
CS des Bois-Francs	170	0,282	97	0,322	0,604
CS de la Capitale	1 123	1,887	619	1,939	3,826
CS Central Québec	30	0,047	13	0,053	0,100
CS de Charlevoix	40	0,069	26	0,092	0,161
CS du Chemin-du-Roy	525	0,895	352	1,161	2,056
CS des Chênes	276	0,489	177	0,561	1,050
CS des Chics-Chocs	50	0,092	40	0,157	0,249
CS de la Côte-du-Sud	140	0,254	83	0,281	0,535
CS des Découvreurs	389	0,703	233	0,792	1,495
CS des Draveurs	113	0,228	73	0,284	0,512
CS Eastern Shores	29	0,058	20	0,070	0,128
CS Eastern Townships	144	0,253	87	0,293	0,546
CS de l'Énergie	226	0,392	127	0,385	0,777
CS English-Montréal	469	0,725	392	1,774	2,499
CS de l'Estuaire	79	0,145	45	0,153	0,298
CS du Fer	44	0,084	27	0,096	0,180

TABLEAU 55 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS du Fleuve-et-des-Lacs	18	0,038	12	0,055	0,093
CS des Grandes-Seigneuries	74	0,113	39	0,111	0,224
CS Harricana	128	0,231	74	0,246	0,477
CS des Hautes-Rivières	138	0,231	76	0,228	0,459
CS des Hauts-Cantons	85	0,155	56	0,173	0,328
CS des Îles	3	0,006	2	0,021	0,027
CS De La Jonquière	373	0,631	253	0,753	1,384
CS Kamouraska–Rivière-du-Loup	610	1,121	396	1,360	2,481
CS du Lac-Abitibi	143	0,234	87	0,295	0,529
CS du Lac-Saint-Jean	299	0,515	190	0,613	1,128
CS du Lac-Témiscamingue	36	0,067	26	0,116	0,183
CS des Laurentides	87	0,158	57	0,230	0,388
CS de Laval	491	0,784	292	0,968	1,752
CS Lester-B.-Pearson	159	0,274	114	0,513	0,787
CS Marguerite-Bourgeoys	621	0,990	411	1,577	2,567
CS Marie-Victorin	308	0,487	168	0,606	1,093
CS de Montréal	1 106	1,799	663	2,554	4,353
CS des Monts-et-Marées	205	0,371	127	0,470	0,841
CS des Navigateurs	444	0,756	225	0,733	1,489
CS New Frontiers	29	0,053	22	0,076	0,129
CS de l'Or-et-des-Bois	75	0,134	54	0,179	0,313
CS des Patriotes	19	0,029	11	0,032	0,061
CS du Pays-des-Bleuets	211	0,358	125	0,390	0,748
CS des Phares	333	0,608	220	0,774	1,382
CS Pierre-Neveu	170	0,302	110	0,403	0,705
CS de la Pointe-de-l'Île	390	0,626	245	0,900	1,526
CS des Portages-de-l'Outaouais	121	0,202	76	0,276	0,478
CS de Portneuf	84	0,153	48	0,151	0,304
CS des Premières-Seigneuries	494	0,830	319	1,063	1,893
CS de la Région-de-Sherbrooke	633	1,078	362	1,225	2,303

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS de L'Estuaire	79	0,145	45	0,153	0,298
CS René-Lévesque	163	0,314	106	0,438	0,752
CS de la Riveraine	110	0,190	73	0,242	0,432
CS des Rives-du-Saguenay	459	0,775	284	0,918	1,693
CS de la Rivière-du-Nord	210	0,368	128	0,390	0,758
CS de Rouyn-Noranda	197	0,358	130	0,418	0,776
CS des Samares	162	0,297	104	0,327	0,624
CS de la Seigneurie-des-Milles-Îles	95	0,157	59	0,200	0,357
CS Sir-Wilfrid-Laurier	26	0,045	23	0,114	0,159
CS de Sorel Tracy	85	0,131	45	0,151	0,282
CS des Sommets	87	0,146	43	0,173	0,319
CS de Saint-Hyacinthe	283	0,479	157	0,582	1,061
CS des Trois-Lacs	75	0,111	33	0,096	0,207
CS du Val-des-Cerfs	84	0,150	57	0,207	0,357
CS de la Vallée-des-Tisserands	48	0,087	29	0,089	0,176
CS Western Québec	37	0,071	30	0,142	0,213
École d'administration et de secrétariat de la Rive Sud	179	0,584	132	0,588	1,172
École québécoise du meuble et du bois ouvré	73	0,140	40	0,123	0,263
École du Routier G. C. inc.	59	0,460	34	0,073	0,533
École du Routier professionnel du Québec (1996) inc.	91	0,871	57	0,120	0,991
École secondaire Notre-Dame-des-Neiges	80	0,224	60	0,265	0,489
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	75	0,115	29	0,078	0,193

TABLEAU 55 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
B Enseignement universitaire					
Barreau du Québec	487	1,567	289	1,062	2,629
Bishop's University	490	1,329	294	1,496	2,825
Conservatoires d'art dramatique	38	0,089	21	0,085	0,174
Conservatoires de musique	74	0,207	42	0,173	0,380
École des Hautes Études Commerciales	1 957	5,404	907	3,543	8,947
École de technologie supérieure de Montréal	1 179	2,952	427	1,787	4,739
École nationale d'administration publique	124	0,397	69	0,307	0,704
École Polytechnique de Montréal	1 212	3,067	575	2,119	5,186
Grand Séminaire de Montréal	26	0,080	16	0,078	0,158
Institut Armand-Frappier (INRS)	21	0,071	10	0,023	0,094
Institut national de la recherche scientifique	74	0,241	27	0,088	0,329
Télé-université	312	0,871	198	1,026	1,897
Université Concordia	5 071	13,875	2 823	13,556	27,431
Université Laval	10 757	27,656	4 722	17,830	45,486
Université de Montréal	8 717	23,676	4 251	17,576	41,252
Université de Sherbrooke	5 402	13,910	2 123	7,809	21,719
Université du Québec à Chicoutimi	1 634	4,049	771	3,162	7,211
Université du Québec à Hull	853	2,166	368	1,551	3,717
Université du Québec à Montréal	8 224	21,861	3 917	16,824	38,685
Université du Québec à Rimouski	1 300	3,302	626	2,339	5,641
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	462	1,163	255	1,104	2,267
Université du Québec à Trois-Rivières	2 971	7,677	1 270	5,189	12,866
Université McGill	3 228	9,173	1 772	7,714	16,887

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Collège McDonald (Université McGill)	21	0,046	8	0,023	0,069
Cégep André-Laurendeau	441	0,803	195	0,569	1,372
Cégep Beauce-Appalaches	758	1,249	258	0,674	1,923
Cégep d'Ahuntsic	1 429	2,485	599	1,654	4,139
Cégep d'Alma	546	0,902	203	0,507	1,409
Cégep de Baie-Comeau	164	0,284	78	0,225	0,509
Cégep de Bois-de-Boulogne	508	0,951	255	0,848	1,799
Cégep de Chicoutimi	950	1,658	415	1,175	2,833
Cégep de Drummondville	608	1,068	227	0,674	1,742
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	347	0,593	121	0,374	0,967
Cégep de la Gaspésie et des Îles	652	1,250	381	1,165	2,415
Cégep de Jonquière	1 454	2,501	654	1,606	4,107
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 040	1,832	497	1,370	3,202
Cégep de Lanaudière	763	1,352	345	1,043	2,395
Cégep de La Pocatière	635	1,155	328	0,926	2,081
Cégep de la Région de l'Amiante	438	0,696	149	0,417	1,113
Cégep de Lévis-Lauzon	1 329	2,405	601	1,646	4,051
Cégep de Limoilou	1 625	2,978	603	1,605	4,583
Cégep de l'Outaouais	583	1,049	254	0,754	1,803
Cégep de Maisonneuve	976	1,711	405	1,035	2,746
Cégep de Matane	356	0,669	200	0,635	1,304
Cégep de Rimouski	1 568	2,940	834	2,541	5,481
Cégep de Rivière-du-Loup	869	1,676	495	1,468	3,144
Cégep de Rosemont	961	1,779	446	1,573	3,352
Cégep de Saint-Jérôme	896	1,638	378	1,064	2,702
Cégep de Saint-Laurent	658	1,223	319	0,997	2,220
Cégep de Sainte-Foy	1 923	3,357	779	2,019	5,376
Cégep de Sept-Îles	170	0,296	84	0,263	0,559
Cégep de Sherbrooke	1 844	3,183	718	1,867	5,050
Cégep de Sorel-Tracy	198	0,352	71	0,205	0,557

TABLEAU 55 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Cégep de St-Félicien	520	0,805	172	0,460	1,265
Cégep de St-Hyacinthe	710	1,242	285	0,723	1,965
Cégep de Trois-Rivières	1 604	2,798	697	1,831	4,629
Cégep de Valleyfield	323	0,536	107	0,229	0,765
Cégep de Victoriaville	617	1,025	238	0,630	1,655
Cégep du Vieux Montréal	1 453	2,739	654	1,909	4,648
Cégep Édouard-Montpetit	1 012	1,692	359	0,907	2,599
Cégep François-Xavier Garneau	2 074	3,629	833	2,263	5,892
Cégep John Abbott	495	1,064	189	0,553	1,617
Cégep Lionel Groulx	569	0,960	228	0,545	1,505
Cégep Marie-Victorin	1 269	2,465	773	3,482	5,947
Cégep Montmorency	711	1,287	293	0,807	2,094
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	497	0,811	164	0,447	1,258
Champlain Regional College	657	1,131	293	0,733	1,864
Collège Dawson	940	1,695	446	1,276	2,971
Collège Gérald-Godin	31	0,045	7	0,016	0,061
Collège Héritage	204	0,424	100	0,347	0,771
Collège Shawinigan	505	0,861	214	0,520	1,381
Conservatoires de musique	30	0,044	11	0,022	0,066
Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)	268	0,559	175	0,572	1,131
Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)	322	0,591	158	0,434	1,025
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	154	0,277	62	0,142	0,419
Vanier College	824	1,544	388	1,302	2,846

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements privés	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Montant global attribué M$
D Enseignement collégial (progr. subv.)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	563	1,724	237	0,726	2,450
Collège André-Grasset	60	0,187	23	0,041	0,228
Collège Bart	238	0,889	99	0,322	1,211
Collège Centennal	4	0,010	1	0,001	0,011
Collège d'Affaires Ellis inc.	149	0,471	56	0,177	0,648
Collège de Lévis	65	0,178	24	0,035	0,213
Collège Français	32	0,105	18	0,036	0,141
Collège Jean-de-Brébeuf	87	0,309	37	0,052	0,361
Collège Laflèche	645	1,859	284	0,685	2,544
Collège LaSalle	1 074	4,409	537	1,807	6,216
Collège Marianopolis	154	0,514	52	0,058	0,572
Collège Marie-de-France	3	0,008	—	—	0,008
Collège Mérici	462	1,233	124	0,290	1,523
Collège O'Sullivan	467	1,628	246	0,780	2,408
Collège préuniversitaire St-Alexandre	2	0,002	—	—	0,002
Collège Stanislas	13	0,038	2	0,000	0,038
Conservatoire Lassalle	52	0,127	18	0,048	0,175
École commerciale du Cap	130	0,341	70	0,216	0,557
École de danse de Québec*	2	0,004	—	—	0,004
École nationale de l'humour*	24	0,134	5	0,007	0,141
École nationale de théâtre du Canada	56	0,249	33	0,087	0,336
École de musique Vincent-d'Indy	12	0,035	3	0,007	0,042
Institut d'enregistrement du Canada Enr.	13	0,144	6	0,008	0,152
Institut Teccart inc.	278	1,058	111	0,358	1,416
Le Petit Séminaire de Québec	10	0,015	—	—	0,015
Les Ateliers de danse moderne de Montréal*	7	0,023	2	0,002	0,025
Musitechnic services éducatifs inc.*	180	1,919	69	0,182	2,101
Séminaire de Sherbrooke	143	0,395	65	0,182	0,577

* École subventionnée par le ministère de la Culture

TABLEAU 55 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois	7	0,038	—	—	0,038
Académie du Savoir (1995) inc.	22	0,105	1	0,003	0,108
Académie internationale de la mode et du design	928	4,675	11	0,049	4,724
Centre de formation Athéna	87	0,506	—	—	0,506
Chambre immobilière du Grand Montréal	9	0,024	—	—	0,024
CINAC inc.	11	0,049	—	—	0,049
Collège April-Fortier	356	1,544	4	0,012	1,556
Collège Crack inc.	47	0,215	—	—	0,215
Collège d'électronique de Québec	36	0,262	—	—	0,262
Collège de la Cité	106	0,652	2	0,012	0,664
Collège de l'Estrie	250	1,345	2	0,002	1,347
Collège Delta	848	4,073	4	0,009	4,082
Collège de photographie Marsan inc.	168	0,708	2	0,004	0,712
Collège d'informatique JMS	21	0,122	—	—	0,122
Collège d'informatique Marsan inc.	234	1,303	4	0,013	1,316
Collège Inter-Dec	303	1,459	4	0,007	1,466
Collège Mother House	8	0,034	6	0,015	0,049
Collège Radio-Télévision de Québec inc.	30	0,120	1	0,002	0,122
Collège technique de Montréal inc.	10	0,062	—	—	0,062
Collège Salette inc.	99	0,530	1	0,001	0,532
Collège TNI	607	3,138	7	0,027	3,165
Cyclone arts et technologies	48	0,227	1	0,003	0,230
Dynamair Aviation inc.	1	0,001	—	—	0,001
École de design Châtelaine inc.	31	0,130	—	—	0,130
École nationale de cirque	14	0,050	6	0,015	0,065
École du Show Business	173	0,719	—	—	0,719
ICD Institut Carrière et Développement ltée	908	5,223	9	0,038	5,261
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.	117	0,566	3	0,019	0,585
Institut Demers inc.	270	1,343	9	0,055	1,398
Institut Descartes	176	1,073	2	0,015	1,088

TABLEAU 55 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2000-2001

Établissements privés	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Montant global attribué M$
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Institut d'informatique de Québec	184	1,004	1	0,001	1,005
Institut de police du Québec	98	0,207	7	0,012	0,219
Institut des études commerciales Gilmore	16	0,096	—	—	0,096
Institut Herzing de Montréal	1 045	6,878	1	0,005	6,883
Institut Jean-Guy Leboeuf	44	0,131	1	0,003	0,134
Institut supérieur d'électronique L.A. enr.	211	1,299	1	0,005	1,304
Institut supérieur de design de mode inc.	84	0,546	—	—	0,546
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	181	1,115	2	0,004	1,119
Institut Trebas Québec inc.	141	0,710	—	—	0,710
Villa Sainte-Marceline	17	0,030	11	0,027	0,057

TABLEAU 56

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2000-2001

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M $
Acadia/University Wolfville	13	0,065	4	0,007	0,072
Algonquin College	61	0,156	22	0,080	0,236
Barreau du Québec/Ottawa	38	0,119	18	0,056	0,175
Carleton University	156	0,804	49	0,134	0,938
Collège Boréal	40	0,122	16	0,038	0,160
Collège d'Alfred	25	0,102	14	0,035	0,137
Collège de l'Acadie	1	0,003	1	0,003	0,006
Collège des Grands Lacs	10	0,030	5	0,018	0,048
Collège dominicain de philosophie et de théologie	15	0,053	4	0,013	0,066
Collège universitaire de Saint-Boniface	9	0,039	5	0,013	0,052
Collège universitaire Glendon	37	0,172	8	0,010	0,182
Dalhousie University	31	0,173	12	0,039	0,212
École de mode Richard Robinson	6	0,028	—	—	0,028
La Cité collégiale	370	1,026	142	0,406	1,432
Laurentian University	14	0,071	6	0,015	0,086
Mount Allison University	9	0,041	2	0,002	0,043
Mount Saint Vincent University	10	0,049	4	0,008	0,057
Nova Scotia College of Art and Design	7	0,038	4	0,019	0,057
Saint Francis Xavier University	10	0,050	5	0,017	0,067
Saint Mary's University	22	0,132	10	0,036	0,168
Saint-Thomas University	12	0,050	5	0,015	0,065
Université d'Ottawa	1 121	5,599	312	0,822	6,421
Université de Moncton	170	0,848	75	0,202	1,050
Université Sainte-Anne	2	0,013	2	0,002	0,015
Université Saint-Paul	25	0,144	13	0,039	0,183
University College of Cape Breton	1	0,003	1	0,002	0,005
University of Alberta/Faculté Saint-Jean	18	0,082	6	0,013	0,095
University of King's College	8	0,041	1	0,003	0,044
University of New Brunswick	34	0,154	12	0,020	0,174
University of Prince Edward Island	7	0,036	2	0,007	0,043

TABLEAU 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2000-2001

A Dans l'ensemble	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Aide totale M$
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	5 792	11,7	3 274	10,7	22,4
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	6 441	12,7	3 029	9,5	22,2
Québec (03)	21 933	54,2	9 367	31,8	86,0
Mauricie (04)	6 769	15,7	3 051	10,1	25,8
Estrie (05)	9 511	22,8	3 968	13,9	36,7
Montréal (06)	50 698	148,1	22 612	89,4	237,5
Outaouais (07)	2 106	4,8	961	3,6	8,4
Abitibi-Témiscamingue (08)	2 082	4,0	1 124	3,7	7,7
Côte-Nord (09)	478	0,8	239	0,7	1,5
Nord-du-Québec (10)	55	0,1	23	0,1	0,2
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	897	1,7	549	1,9	3,6
Chaudière-Appalaches (12)	4 040	7,2	1 730	4,9	12,1
Laval (13)	1 881	6,0	608	1,9	7,9
Lanaudière (14)	1 073	1,9	537	1,7	3,6
Laurentides (15)	2 085	3,9	968	2,8	6,7
Montérégie (16)	6 400	12,9	2 868	9,4	22,3
Centre-du-Québec (17)	2 058	3,8	892	2,7	6,5
Autres provinces	3 114	14,6	989	2,7	17,3
Autres pays	469	3,8	157	0,5	4,3
Total	127 884	330,8	56 946	201,8	532,6

TABLEAU 57 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2000-2001

B	Enseignement secondaire	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M$	N	M$	M$
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 166	2,1	755	2,7	4,8
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 342	2,3	852	2,7	5,0
	Québec (03)	2 335	5,2	1 329	4,3	9,5
	Mauricie (04)	810	1,7	513	1,6	3,3
	Estrie (05)	938	1,7	556	2,0	3,7
	Montréal (06)	3 093	10,2	2 010	7,3	17,5
	Outaouais (07)	351	0,6	224	0,9	1,5
	Abitibi-Témiscamingue (08)	579	1,0	371	1,3	2,3
	Côte-Nord (09)	123	0,2	72	0,3	0,5
	Nord-du-Québec (10)	10	0,01	7	0,01	0,02
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	245	0,5	168	0,7	1,2
	Chaudière-Appalaches (12)	1 084	1,9	563	1,7	3,6
	Laval (13)	505	0,8	304	1,0	1,8
	Lanaudière (14)	310	0,5	192	0,6	1,1
	Laurentides (15)	564	1,0	355	1,2	2,2
	Montérégie (16)	2 267	4,4	1 382	5,2	9,6
	Centre-du-Québec (17)	629	1,1	387	1,3	2,4
	Autres provinces	—	—	—	—	—
	Autres pays	—	—	—	—	—
	Total	16 351	35,4	10 040	34,6	70,0

TABLEAU 57 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2000-2001

C	Enseignement collégial	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Aide totale M$
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	3 662	7,0	2 013	6,1	13,1
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	3 465	6,4	1 406	3,7	10,1
	Québec (03)	8 154	19,3	2 899	7,9	27,2
	Mauricie (04)	2 985	6,3	1 266	3,3	9,6
	Estrie (05)	2 589	5,5	941	2,5	8,0
	Montréal (06)	17 864	57,4	5 871	18,8	76,2
	Outaouais (07)	899	2,0	367	1,1	3,1
	Abitibi-Témiscamingue (08)	1 041	1,8	498	1,4	3,2
	Côte-Nord (09)	355	0,6	167	0,5	1,1
	Nord-du-Québec (10)	45	0,07	16	0,05	0,1
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	652	1,2	381	1,2	2,4
	Chaudière-Appalaches (12)	2 617	4,6	1 044	2,8	7,4
	Laval (13)	1 355	5,2	294	0,8	6,0
	Lanaudière (14)	763	1,4	345	1,0	2,4
	Laurentides (15)	1 521	2,9	613	1,6	4,5
	Montérégie (16)	3 915	7,8	1 344	3,5	11,3
	Centre-du-Québec (17)	1 429	2,7	505	1,4	4,1
	Autres provinces	799	3,1	278	0,8	3,9
	Autres pays	8	0,07	2	0,01	0,1
	Total	54 118	135,3	20 250	58,3	193,6

TABLEAU 57 *(fin)*

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2000-2001

D	Enseignement universitaire	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M$	N	M$	M$
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	964	2,5	506	1,9	4,4
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 634	4,0	771	3,1	7,1
	Québec (03)	11 444	29,7	5 139	19,7	49,4
	Mauricie (04)	2 974	7,7	1 272	5,2	12,9
	Estrie (05)	5 984	15,5	2 471	9,5	25,0
	Montréal (06)	29 741	80,6	14 731	63,3	143,9
	Outaouais (07)	856	2,2	370	1,5	3,7
	Abitibi-Témiscamingue (08)	462	1,2	255	1,1	2,3
	Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—
	Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—
	Chaudière-Appalaches (12)	339	0,8	123	0,4	1,2
	Laval (13)	21	0,07	10	0,02	0,1
	Lanaudière (14)	—	—	—	—	—
	Laurentides (15)	—	—	—	—	—
	Montérégie (16)	218	0,6	142	0,7	1,3
	Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—
	Autres provinces	2 315	11,6	711	1,9	13,5
	Autres pays	461	3,7	155	0,5	4,2
	Total	57 413	160,1	26 656	108,9	269,0

TABLEAU 58

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2000-2001

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)																		
Bas-Saint-Laurent (01)	898	4	12	3	—	4	—	—	12	2	169	41	1	—	—	7	4	1 157
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1	1 176	26	7	1	5	—	5	49	21	1	9	—	7	2	8	5	1 323
Québec (03)	127	78	1 294	59	34	21	4	23	50	5	77	404	2	11	11	40	65	2 305
Mauricie (04)	3	9	19	573	4	6	2	8	1	—	3	8	1	20	5	11	129	802
Estrie (05)	5	2	6	7	697	10	3	3	13	2	7	46	—	4	2	55	69	931
Montréal (06)	41	49	56	46	27	1 758	27	51	13	9	31	27	106	167	108	469	29	3 014
Outaouais (07)	1	2	1	2	3	5	292	17	2	1	1	1	1	—	10	2	1	342
Abitibi-Témiscamingue (08)	—	2	1	—	2	1	1	527	—	21	3	3	1	1	3	3	3	572
Côte-Nord (09)	5	4	5	—	—	—	—	—	92	1	4	—	—	1	1	3	1	117
Nord-du-Québec (10)	—	—	1	—	—	—	—	—	—	9	—	—	—	—	—	—	—	10
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	16	1	2	1	1	2	—	—	1	—	211	—	1	—	—	1	1	238
Chaudière-Appalaches (12)	49	12	118	10	41	4	1	6	8	1	24	763	—	3	1	7	27	1 075
Laval (13)	6	5	10	8	9	55	11	5	—	—	8	4	121	76	145	27	6	496
Lanaudière (14)	2	2	—	4	1	10	—	2	1	—	3	1	7	250	11	5	—	299
Laurentides (15)	3	2	5	4	8	26	56	13	1	1	3	3	19	43	335	26	2	550
Montérégie (16)	24	22	24	33	37	510	20	19	12	2	35	20	33	52	39	1 242	96	2 220
Centre-du-Québec (17)	6	3	9	83	17	6	1	4	3	—	6	21	2	7	3	29	424	624
Total	1 187	1 373	1 589	840	882	2 423	418	683	258	75	586	1 351	295	642	676	1 935	862	16 075

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2000-2001

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B Enseignement collégial																		
Bas-Saint-Laurent (01)	2 097	77	240	58	44	46	9	24	78	6	364	403	15	27	20	87	57	3 652
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	43	2 633	146	50	41	49	10	38	113	50	13	56	17	38	36	94	35	3 462
Québec (03)	437	319	4 051	184	84	58	25	116	181	21	292	1 885	25	40	41	117	239	8 115
Mauricie (04)	26	38	70	1 944	33	21	8	23	16	3	9	28	4	90	15	71	579	2 978
Estrie (05)	19	22	44	27	1 608	36	22	42	36	3	29	149	6	16	22	288	211	2 580
Montréal (06)	180	302	363	318	322	8 691	236	265	113	33	162	242	798	975	922	3 437	368	17 727
Outaouais (07)	2	9	9	4	5	9	701	74	10	2	6	3	1	4	41	16	3	899
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	4	6	3	4	5	13	933	—	34	—	4	4	4	11	12	2	1 040
Côte-Nord (09)	10	4	15	4	5	11	1	3	262	—	5	11	—	6	1	9	11	358
Nord-du-Québec (10)	—	1	—	—	—	—	1	—	—	42	—	—	—	—	2	—	—	46
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	8	2	2	—	4	5	—	—	3	1	603	5	1	2	4	5	1	646
Chaudière-Appalaches (12)	92	43	262	21	79	14	3	23	27	5	41	1 848	1	6	5	25	101	2 596
Laval (13)	17	17	21	17	16	202	20	19	3	—	7	26	492	161	231	83	16	1 348
Lanaudière (14)	1	1	1	12	2	16	2	8	2	2	1	4	4	682	9	14	5	766
Laurentides (15)	10	14	31	16	4	55	75	31	6	2	5	13	57	203	930	53	10	1 515
Montérégie (16)	71	58	117	97	161	201	27	65	26	6	26	112	22	82	86	2 556	195	3 908
Centre-du-Québec (17)	25	14	41	62	71	20	7	17	5	1	9	59	4	13	16	107	955	1 426
Total	3 039	3 558	5 419	2 817	2 483	9 439	1 160	1 681	881	211	1 572	4 848	1 451	2 349	2 392	6 974	2 788	53 062

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2000-2001

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
C Enseignement universitaire																		
Bas-Saint-Laurent (01)	592	8	39	9	6	21	4	4	32	1	147	41	4	6	5	31	11	961
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	18	1 305	65	9	12	20	6	6	85	16	13	16	6	4	10	27	11	1 629
Québec (03)	771	845	4 297	459	256	440	132	221	214	37	320	2 001	87	165	137	605	437	11 424
Mauricie (04)	70	62	198	1 144	72	93	16	32	21	3	29	163	20	312	83	255	393	2 962
Estrie (05)	228	197	292	204	1 647	359	75	89	92	11	105	563	86	150	202	1 175	502	5 977
Montréal (06)	464	689	1 155	542	579	13 783	438	342	148	33	195	623	1 342	1 361	1 521	5 674	558	29 457
Outaouais (07)	8	18	27	9	11	35	510	35	4	1	3	13	13	13	74	63	5	846
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	1	3	2	3	5	2	401	—	10	2	2	3	5	9	11	1	462
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	17	5	108	3	2	2	—	1	3	1	4	184	—	—	3	2	2	337
Laval (13)	1	1	—	—	1	6	—	2	—	—	—	1	3	—	1	3	2	21
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	10	8	10	7	11	26	2	4	1	0	1	19	10	10	14	75	10	218
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 181	3 139	6 194	2 388	2 600	14 800	1 185	1 137	600	113	819	3 626	1 574	2 026	2 059	7 921	1 932	54 294

TABLEAU 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2001

Institutions financières	Prêts négociés %	M$
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	59,00	
Banque Nationale du Canada	13,37	
Banque Royale	10,40	
Banque de Montréal	6,44	
Banque canadienne impériale de commerce	3,60	
Banque Laurentienne	2,73	
Banque Toronto Dominion	2,70	
Banque Scotia	1,63	
Banque Hongkong du Canada	0,13	
Total	100,0	1 115,5

Aide financière
aux études

Québec

22-0139